

# Kelou Ploubêr

N°88  
Mai 2018



RD11



Dépot de gerbe en présence du conseil municipal des jeunes



Jardin arc en ciel à kerfons





Tout d'abord je tiens à rendre hommage à Mr Jean-Philippe Daniel, employé communal, décédé le 17 mars dernier.

Jean-Philippe est rentré à la commune le 15 mai 2003 en tant qu'agent au service technique en charge de la voirie et de l'environnement. Il veillait au bon entretien de notre commune et contribuait ainsi à rendre la vie des Ploubezriens le plus agréable possible. Bien connu des Ploubezriens, Jean-Philippe laisse un grand vide pour nous tous et tout particulièrement pour ses collègues du service technique. Mes pensées vont à sa famille.

La mairie poursuit ses projets communaux. L'aménagement sécuritaire de la RD11 rue Joseph Lesbleiz s'est achevé à la fin mars par la réalisation des enrobés et la création des espaces verts le long des trottoirs. Le projet d'aménagement aux abords du CAREC quant à lui vient de démarrer début avril et devrait durer 4 mois. Cet aménagement verra la réalisation de parkings au Carec, à l'école maternelle et à la salle André Paugam. Des cheminements piétons accessibles aux personnes à mobilité réduite seront réalisés afin de permettre une liaison douce et sécurisée vers le centre-bourg. Un espace paysager a été créé pour gérer les eaux pluviales. En ce qui concerne la salle du Carec des travaux de rénovation seront entrepris durant tout le mois de juillet. Le chauffage électrique actuel sera remplacé par un chauffage au gaz de ville, un nouvel éclairage led plus performant sera mis en place, et des travaux de peinture ainsi que le remplacement du compteur électrique seront également prévus. Grâce à cette rénovation, le Carec retrouvera une seconde jeunesse et verra son coût de fonctionnement diminué. Un nouvel espace de jeux pour enfants devant la salle Paugam est en cours d'achèvement. Cet endroit sera un lieu de détente et de convivialité pour nos chères petites têtes blondes et leur famille; un espace intergénérationnel.

Pour pouvoir continuer à embellir notre commune, les agents des espaces verts ont conçu un jardin fleuri au pied du mur du cimetière. Très prochainement, il est prévu de créer un aménagement paysager rue Paul Salaun pour accéder au lotissement communal François Le Guillou. Au rond point de l'intermarché, il sera réalisé un espace paysager et pour le mur du parvis de la salle du Carec une étude pour la réalisation d'un mur végétalisé est en cours.

Au niveau des routes communales, nous avons prévu pour cette année la réfection de près de 4 km de voirie rurale. Un programme de réfection de la voirie urbaine est actuellement à l'étude pour définir les travaux qui seront engagés.

En 2017, le gouvernement actuel a décidé d'exonérer, de façon progressive, 80% des français de la taxe d'habitation. Au vu, de cette décision, et ne sachant pas de quelle manière les communes allaient être compensées, nous avons fait voter en conseil municipal, du mois de septembre, la suppression de l'abattement de 15% qui affaiblissait nos bases fiscales. Les municipalités précédentes avaient choisi d'augmenter les taux d'imposition, plutôt que de revoir ses bases. Nous sommes conscients, que cette suppression impose à chacun d'entre nous un effort fiscal, mais nous protège également pour les années à venir (cf. loi de finances 2018). Cette augmentation ne concerne que la part communale de la taxe d'habitation et n'impacte pas la taxe foncière. Cette décision a pour but de maintenir notre capacité à investir, afin de pouvoir satisfaire aux besoins grandissants des Ploubezriens, et de faire face aux charges déjà existantes.

Il faut savoir, que les calculs théoriques, énoncés par l'opposition, se basent sur des hypothèses qui ne tiennent pas comptes des données

spécifiques de chaque foyer.

Je souhaite à toutes et à tous de passer un bel été.

*Da gentañ tout, 'meus c'hoant da rentañ enor da Jean-Philippe Daniel, aet d'an Anaon d'ar 17 a viz Meurzh diweañ. Krog oa da labourat gant ar gumun d'ar 15 a viz Mae 2003 evel teknikour en karg eus an henchoù hag an endro. Ober a rae war dro kempenn mad ar gumun ewiti da veañ ar blijsañ posubl. Anveet mat oa gant Plouberiz ha bras vo an diouer aneañ ken ewit e genseurte, e vignoned ha dreist-holl ewit e familh.*

*Derc'hel a ra an ti-kêr da vont gant e raktresoù. Kaset a-benn e fin miz Meurzh oa bet labourioù surentez an RD11, straed Joseph Lesbleiz gant ar gwiskad kouldron hag ar glasvez a-hed ar riblennoù. A-baouez beañ lañset eo bet raktres ar c'hempenn en-dro d'ar C'harec hag emañ o vont da badout pewar miz. Bez a vo neuze a-benn nebeut park-lec'hioù er C'harec, er Skol-vamm hag er Sal André Paugam. Gwenjennoù ewit tud dalc'het en o c'herzhed vo graet ivez ewite da vont aetoc'h ha suroc'h etrezek ar c'hreiz kêr. Krouet eo bet un dachenn c'hlas ewit merañ an dourioù glav. Ewit pezh a sell sal ar C'harec, labourioù renevezñ vo dalc'het e-kerzh miz Gouere penn da benn. Tommet oa araok gant tredan ha ramplaset vo gant gaz kêr. Gouleier led vo staliet, cheñchet vo ar c'honter tredan hag un tamm liwañ vo graet ivez da heul. A-drugarez d'an newezadur-se e vo yaouankaet ha brawaet sal ar C'harec hag er memes tro e vo espernet arc'hant. Emañ o vont da veañ achuet un dachenn c'hoari ewit ar vugale dirak sal André Paugam. Aze devo tro ar re vihan kenkoulz hag o zud d'ennem diduñ ha d'en em gavout, reoù vihan ha reoù vras asambles evel-se.*

*Ewit brawaat muioc'h c'hoazh hon c'humun, o deus ar reoù en karg eus tachennoù glas, krouet ul liorz bleunioù a-hed moger ar vered. A-benn nebeut amzer vo krouet ivez ur c'hlasvezenn straed Paul Salaün ewit mont da lotisament François Le Guillou. E kroazhent-tro Intermarké e vo graet un dachenn c'hlas hag ewit moger sal ar C'harec emamp oc'h ober ur studiadenn ewit gwiskañ nehi gant glazur.*

*Ewit pezh a sell hentchoù ar gumun, emamp en sell da renevezñ 4 kilometr eus reoù ar maezioù. Emamp ivez o studiañ penaos e c'hellfe beañ renevezet ivez reoù ar c'hreiz-kêr.*

*E 2017 e oa bet divizet gant ar gouarnamant disammañ tamm ha tamm 80 dre gant an dud eus taos war an tiez. O veañ ma ne ouimp ket penaos pe hag eñ vefe kempouezet ar c'holl-se, mamp lakaet da votiñ e-kerzh kuzul miz Gwengolo diweañ lemel an distaol a 15% a nije gwanaet hon diazez fiskal. Ar c'huzulioù-kêr hag ar maer araokomp o devoa divizet kreskiñ an impoioù kentoc'h ewit lemel an diazez-se. Kompren a reomp pa vez lemet an distaol-se e c'houlenn an dra-se ur strivadenn fiskal ouzhpenn met hi an hini eo a chikouro ac'hanomp er bloawejoù o tont (Lezenn finañs 2018). Ne sell ar c'hresk-se nemet eus lod-kumun an taos ha pas hini an taos foñsier. Pal an diviz-se eo da virout hon galloud da lakat arc'hant ewit reiñ o c'houlennoù a dalc'h da greskiñ da Blouberiz ha herzel deus ar mizoù a vez ewit ar c'houlz.*

*C'hoant meus ivez da lâret penaos ar stumm teorikel da jediñ graet gant an tu a-enep er c'huzul-kêr a zo diazeet war « martezeadennoù » ha na dalc'hont ket kont eus fedoù spesadel pep familh.*

*Souetiñ a ran deoc'h tout da dremen un hañv deus ar plijusañ.*

**Le maire**

**Brigitte Gourhant**

## ÉDITORIAL

### DOSSIER

Compte administratif 2017	1
Budget primitif 2018	2-3
Lotissement COOPALIS	4
Patrimoine	4
Travaux communaux	5
Travaux dété	5
Aboiements intempéstifs	6
Frelon asiatique	6

### VIE DE LA COMMUNE

Bibliothèque	7
Zéro phyto	7
Ecole maternelle	7

Concours de fleurissement	8
Arc en ciel	8
Conseil Municipal Jeunes	8
Centre aéré	9
Horaires de écoles	9
Agir Vite pour le Cerveau	9
Chapelle de Kerfons	10
Appel au civisme	10
Avis à la population	10

### ASSOCIATIONS

Amicale laïque	
Amicale des résistants et Maquisards	11
Ruche artistique - Foot en salle	12
ASELP - Ploubz'anim	

Château de Kergrist - ACV Ploubezre	13
Les amis de Kerfons - Club de Basket	16
Comité de jumelage - UNC	17

<b>PLU</b>	<b>14-15</b>
<b>MOT DE L'OPPOSITION</b>	<b>18</b>
<b>CONSEILS MUNICIPAUX</b>	<b>19 à 27</b>

Directeur de la publication : Brigitte Gourhant, Maire  
Responsable de la rédaction : Louis Jégou  
conseiller délégué à la Communication

Comité de rédaction :  
Françoise Allain, Virginie Chauvel,  
Catherine Goaziou, Louis Jégou,  
Gabrielle Pentin, Armèle Robin-Diot,

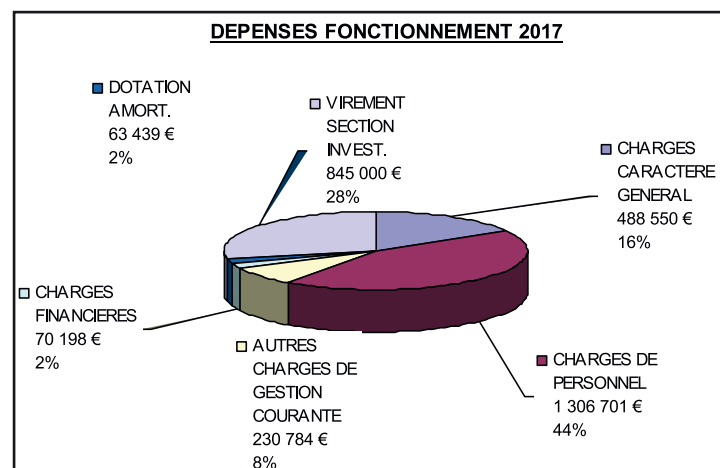
Marie-Odile Rolland, Les associations de Ploubezre.  
Crédit photos : Daniel Giraudon, Les associations de Ploubezre, Armèle R.D.,  
François Vanghent

## Compte Administratif 2017

### 1) Section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2017 s'élèvent à 2 159 672 €, les recettes à 2 761 245 €, auquel il faut ajouter l'excédent 2016 pour un montant de 243 428 € soit un total de 3 004 672 €. L'excédent de fonctionnement est de 845 000 €, **entièrement transféré à la section d'investissement du budget 2018.**

Dépenses de fonctionnement		
Charges caractère général	488 550,00	16,26%
Charges de personnel	1 306 701,00	43,49%
Autres charges de gestion courante	230 784,00	7,68%
Charges financières	70 198,00	2,34%
Charges exceptionnelles	0,00	0,00%
Dépenses imprévues et autres	63 439	2,11%
Virement section invest.	845 000,00	28,12%
	3 004 672,00	100,00%



### 2) Section INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à : 998 536 € auquel s'ajoute le déficit reporté de 2016 pour un montant 311 730 €.

**Remboursement emprunts : 271 782 €**

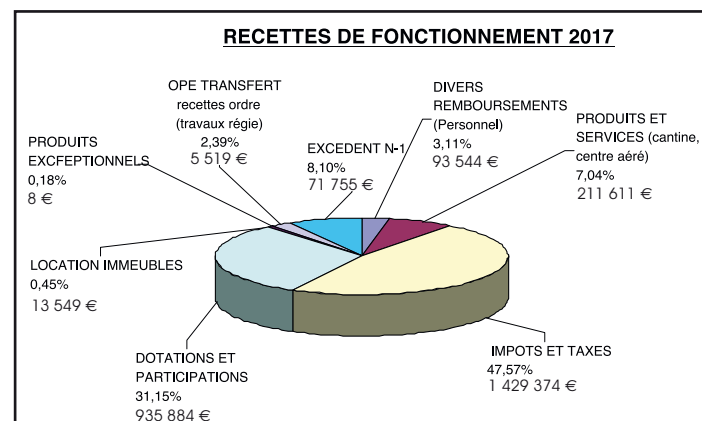
**Dépenses immobilisations corporelles : 69 329 € dont :**

- Matériel et outillage pour espaces verts et services techniques : 2 980 €
- Autres installations techniques : 11 527 €
- Caisson ampirol : 6 533 €
- Informatique et bureautique (logiciel cimetièrre) : 11 943 €
- Mobilier CAREC : 7 439 €
- Jeux extérieurs : 28 906 €

**Travaux en cours : 535 018 € dont :**

- Travaux divers bâtiments (remplacement matériel de cuisson cuisine scolaire) : 50 730 €
- Chapelle de Kerfons : 14 777 €
- Toiture église 2<sup>ème</sup> tranche: 98 908 €

Recettes de fonctionnement		
Divers remboursements (personnel)	93 544,00	3,11%
Produits et services (cantine, centre aéré)	211 611,00	7,04%
Impôts et taxes	1 429 374,00	47,57%
Dotations et participations	935 884,00	31,15%
Location immeubles	13 549,00	0,45%
Produits financiers	8,00	0,00%
Produits exceptionnels	5 519,00	0,18%
Opération Transfert recettes ordre	71 755,00	2,39%
Excédent N-1	243 428,00	8,10%
	2 692 304,00	100,00%



- Travaux accessibilité bibliothèque : 2 792 €
- Etude réaménagement pôle St Louis : 15 567 €
- Voirie rurale : 188 459 €
- Voirie urbaine : 11 480 €
- Réaménagement RD11 : 143 412 €

**Travaux en régie : 71 754 €**

**Toutes ces dépenses ont été réalisées avec les recettes suivantes pour un montant de 957 152 €.**

- Emprunt : 0 €
- FCTVA : 63 632 €
- Excédent de fonctionnement 2016 : 709 700 €
- Subvention d'investissement : 70 214 €
- Amortissement : 63 440 €
- Taxe aménagement : 14 966 €
- Rembt Département enrobés RD 11 : 35 200 €

En résulte, un déficit reporté d'investissement sur 2018 de 353 114 €.

# Budget primitif 2018

## 1) Les dotations de l'état :

Les dotations de l'état n'étant pas notifiées, lors du vote de notre budget, nous avons établi celui-ci, sur la base des dotations perçues en 2017.

## 2) Impôts et taxes :

Les taux d'imposition restent inchangés, soit

Taxe habitation : 20.69%

Taxe sur le foncier bâti : 23.15%

Taxe sur le foncier non bâti : 83.34%

Les recettes fiscales sont en hausse de 150 000 € dues à la suppression de l'abattement des 15% sur les bases fiscales, et à la mise en place de la taxe sur les logements vacants et à la revalorisation des bases dans le cadre de la « loi de finances 2018 »

Le total des recettes liées aux taxes s'élève à 1 415 305 € contre 1 395 867 € au BP 2017, une partie des recettes fiscales perçues, seront payées par l'état, dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation. Ces recettes sont imputées sur le compte « Dotations et participations ».

Augmentation de l'attribution de compensation versée par LTC, due aux reversements à la commune de la taxe de séjour pour un montant 2 383 €, de l'AC vallée du légier dans le cadre de la GEMAPI pour 5 445 € et augmentation annuelle de AC SDIS pour 492 €.

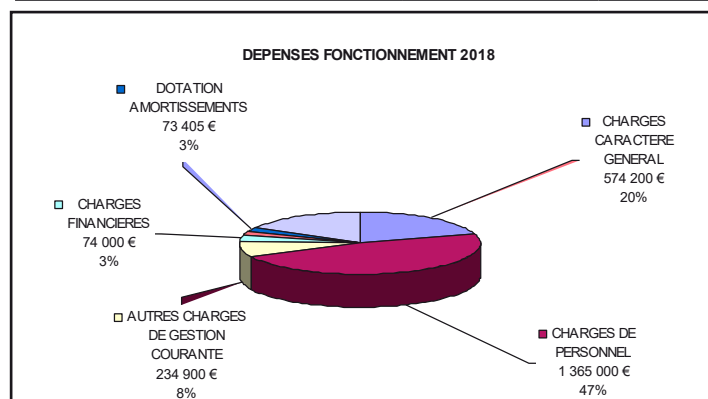
## 3) Budget 2018 :

### 1. Fonctionnement

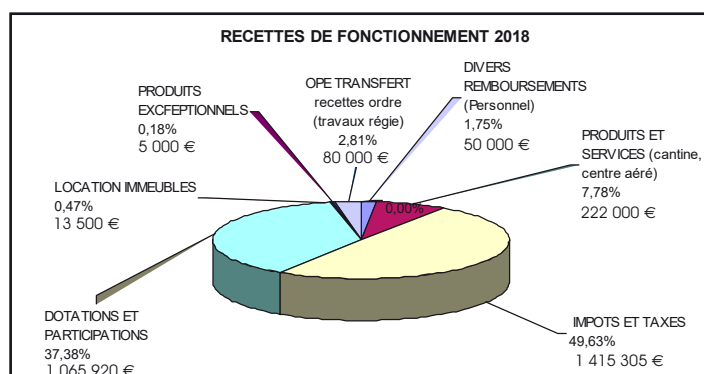
Le budget primitif 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 2 851 745 €. Ce budget permet d'inscrire un virement à la section d'investissement de 475 240 €.

Les dépenses réelles sont en hausse par rapport au budget 2017 de 1.08% et les recettes réelles en hausse de 5.50%.

Dépenses de fonctionnement		
Charges caractère général	574 200 €	20,14%
Charges de personnel	1 365 000 €	47,87%
Autres charges de gestion courante	234 900 €	8,24%
Charges financières	74 000 €	2,59%
Charges exceptionnelles	5 000 €	0,18%
Dépenses imprévues et autres	50 000 €	1,75%
Dotation amortissements	73 405 €	2,57%
Virement section investissement	475 240 €	16,66%
	2 851 745 €	100,00%



Recettes de fonctionnement		
Divers remboursements (personnel)	50 000 €	1,75%
Produits et services (cantine, centre aéré)	222 000 €	7,78%
Impôts et taxes	1 415 305 €	49,63%
Dotations et participations	1 065 920 €	37,38%
Location immeubles	13 500 €	0,47%
Produits financiers	20 €	0,00%
Produits exceptionnels	5 000 €	0,18%
OPE TRANSFERT recettes ordre (travaux régie)	80 000 €	2,81%
	2 851 745 €	100,00%



### Ce que nous devons retenir :

- Les charges de personnel représentent 49% des dépenses de fonctionnement.
- Nous dégageons un virement de 475 000 € pour la section d'investissement, la baisse par rapport au budget 2017, s'explique par le fait que le Conseil Municipal lors du vote du Compte administratif a décidé d'affecter la totalité de l'excédent 2017 soit 845 000 € au Budget 2018 Investissement.
- Les impôts et taxes représentent en recettes 49% de notre budget et les dotations 37%.
- Notre budget est financé en quasi-totalité par nos impôts et les dotations.

### 2. Investissement

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 2 688 060 €.

Les dépenses : mesures nouvelles 2018, s'élèvent à 1 754 527 auxquelles s'ajoutent les restes à réaliser 2017 : 580 419 € (dont 380 000 € solde RD11) et le déficit 2017 : 353 114 €.

Les recettes mesures nouvelles s'élèvent à 2 531 161€, auxquelles s'ajoutent les recettes à reporter 2017 pour un montant de 156 899 €.

Les dépenses mesures nouvelles 2018 se décomposent :

**Subventions d'équipements (éclairage parking CA-REC) : 40 000 €.**

**Dépenses immobilisations corporelles 121 507 €**

- Installations générales : 10 000 €
- Matériel roulant : 40 000 €

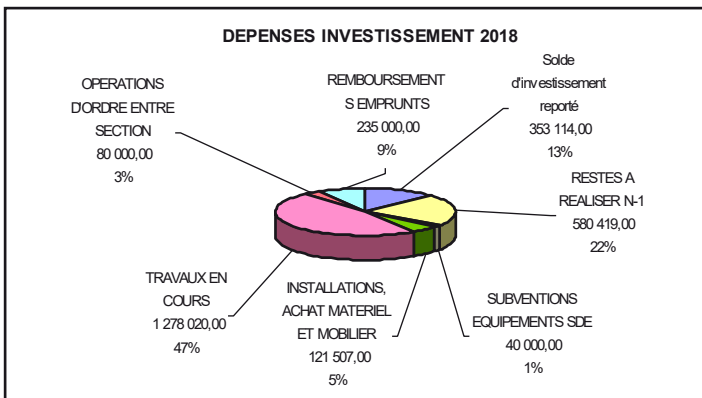
- Matériel outillage services tech.et espaces verts : 10 000 €
- Autres installations matériel et outillage techniques : 31 507 €
- Matériel bureau et informatique : 10 000 €
- Mobilier : 15 000 €
- Autres immobilisations corporelles : 5 000 €

**Travaux en cours : 1 278 000 € TTC**

- Divers bâtiments : 25 000 €
- Rénovation chapelle de Kerfons : 320 000 €
- Aménagement RD11 : 20 000 €
- Travaux accessibilité (mairie+voirie) : 30 000 €
- Voirie rurale : 151 000 €
- Voirie urbaine : 130 000 €
- Travaux CAREC : 102 000 €
- Parking abords CAREC, Ecoles, Salle de sport : 500 000 €

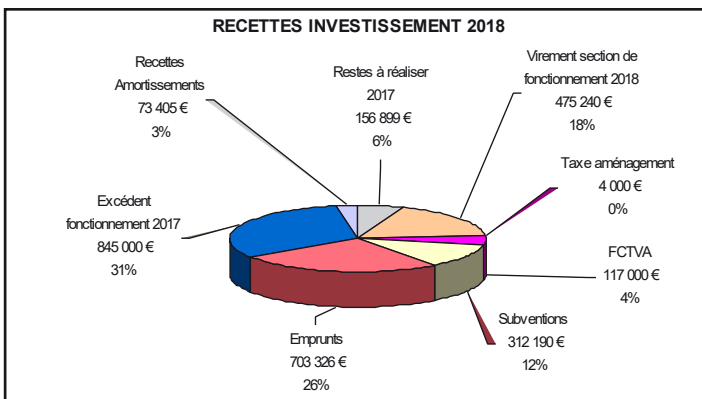
**Travaux en régie 80 000 €**

**Remboursement Emprunt 235 000 €**



Les recettes de la section d'investissement sont constituées par :

- Virement de la section de fonctionnement 2018 475 240 €
- Taxe aménagement 4 000 €
- FCTVA 117 000 €
- Subventions (dont Kerfons : 221 000 €) 312 190 €
- Emprunts 712 000 €
- Excédent fonctionnement 2017 845 000 €
- Recettes d'amortissements 73 400 €
- Produits cessions immobilisations 1 000 €
- Restes à réaliser 2017 156 899 €



**3. Commentaires**

Une bonne maîtrise de nos dépenses de fonctionnement 2017, nous permet de dégager un résultat excédentaire de 845 000 € en légère baisse par rapport à 2016 de 108 000 €, dont 63 000 € sont imputables à la subvention d'équilibre versée par le budget communal au budget de la ZAC.

Lors du vote de notre compte administratif 2017, nous avons décidé de virer à la section d'investissement du BP 2018, l'intégralité de notre excédent 2017 .

(Pour mémoire, en 2013 le virement à la section d'investissement était de 646 000 €, en 2014 : 470 000 €, en 2015 : 480 000 €, en 2016 : 709 000 € et 2017 : 845 000 €).

En 2018, le recours à l'emprunt représentera 26% des recettes d'investissement.

**4. Les Budgets annexes**

- Budget primitif 2018 de l'eau

En section de fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent pour un montant de 322 260 €

En section d'investissement, dépenses et recettes s'équilibrent pour un montant de 402 388 €

- Budget primitif 2018 Opérations Funéraires

En section de fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent pour un montant de 4 200 €

- Budget primitif 2018 de la Zone d'Aménagement Concertée

En section de fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent pour un montant de 1 645 035 €

En section d'investissement, dépenses et recettes s'équilibrent pour un montant de 1 471 402 €

- Budget primitif 2018 du Pôle Médical

En section de fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent pour un montant de 73 250 €

En section d'investissement, dépenses et recettes s'équilibrent pour un montant de 203 930 €



EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)  
www.santé.gouv.fr/canicule - www.météo.fr



# Coopalis

Samedi 3 Février, le maire, Brigitte Gourhant ; Étienne Moller et Bruno Fievet, de la société Coopalis, ont posé la première pierre des villas An Der-venn, situées dans la Zac, qui comprendra 4 T3 et 5 T4. Le chantier a été ouvert en septembre et la livraison est programmée à la fin de l'année.

Pour le confort des futurs locataires, ce programme propose des prestations clé en main, avec terrain clos et engazonné, finitions intérieures avec les peintures, le carrelage, faïence, les salles de bain, sol PVC dans les chambres, et assurance dommage-ouvrage.

Tous ces logements relèvent de la location-accession, réservés à des personnes à revenus « modestes ». 1 logement T3 et 4 T4 sont à vendre.

Contactez la mairie de Ploubezre 02 96 47 15 51 et Coopalis à Lannion au 02 96 14 04 04.



## Des locataires accédants

Le Prêt social location-accession (PSLA) est un dispositif d'accèsion à la propriété. Il s'adresse à des ménages, selon le plafond de ressources, qui achètent leur logement neuf, situé dans une opération agréée par l'État, pour être éligible aux financements PSLA. Le mécanisme de location-accession permet à des ménages sans apport personnel d'acquérir le logement qu'ils occupent avec le statut de locataires. Pendant toute la première phase de l'opération, le logement est la propriété de l'opérateur, le locataire-accédant verse une redevance constituée d'une indemnité d'occupation, des charges, et d'une part assimilable à une épargne et imputable sur le prix du logement. Le ménage bénéficie de l'APL. Lorsque l'accédant devient propriétaire, il bénéficie d'un taux de TVA à 5,5 % et d'une exonération de la taxe foncière pendant quinze ans. Contact à la mairie de Ploubezre.

# Patrimoine

La chapelle, située au sud du hameau de Keriel, le long du Léguer, vers la commune de Buhulien est dédiée à Sainte-Thècle. En forme de croix latine avec ailes peu développées, la chapelle conserve des éléments anciens datables du 16<sup>e</sup> siècle, mais elle a été restaurée en 1871 (date portée). Sa charpente et sa couverture ont été restaurées en 1990.



Avant restauration



Après restauration



La commune, propriétaire de la chapelle, constatant la vétusté des vitraux du chœur de la chapelle, a été séduite par l'idée de remplacer les vitraux par le groupe de vitraillistes amateurs dirigé par Aurélie HABASQUE TOBIE animatrice et Maître vitrailliste de l'association communale La Ruche Artistique.

Le financement communal de 1260 € a permis l'achat des matériaux de réalisation des deux baies. Ensuite c'est le groupe d'amateurs bénévoles qui s'est mis à l'œuvre avec imagination sur la création et mise en place des vitraux.

Aujourd'hui vous pouvez demander à visiter la chapelle et ses nouveaux vitraux en contactant la mairie.

Un partenariat communal avec l'association culturelle « La Ruche Artistique Vitraux » est une très bonne façon de préserver l'héritage culturel pour le futur.



## Travaux Communaux

**Fin des travaux d'aménagement de la RD11** en continuité de la rue Joseph Lesbleiz jusqu'à la limite de Lannion. Ces travaux ont abouti à la sécurisation des conditions de circulation (carrefours et accès riverains), à la requalification du réseau pluvial, à la création des cheminements piétons et cyclistes sur tout le linéaire en continuité de l'existant ainsi que la réhabilitation de l'ancienne carrière en espace de temporisation des eaux pluviales.



## Travaux d'été

**Aménagements au Carec et salle Paugam :** Ces travaux consisteront à la création de parkings, de cheminements doux et d'espaces paysagers.



*Futur espace paysager*

**Lotissement François GUILLOU :** Fin des branchements de réseaux, et réalisation des enrobés.

**Rue Pierre Marzin :** Viabilisation pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2018 du lotissement communal rue Pierre Marzin et raccordement des logements An-Dervenn (Coopalis) aux réseaux.



**Voirie rurale :** Les travaux d'enrobés seront réalisés dans les prochains mois, route du Joncourt, du Quinquis, de la Chapelle de Kerfons, de Pen Bouillen, et de Kerlan.

# COMMENT FAIRE CESSER LES ABOIEMENTS INTEMPESTIFS DE VOTRE CHIEN

**N'avez-vous jamais été confronté aux aboiements intempestifs d'un chien du voisinage ?  
Votre propre chien aboie tout le temps et vous ne savez que faire ?**

**En quelques lignes, je vais tenter de répondre à vos interrogations**



Il vous faut savoir qu'un chien dans sa première année de vie, ne doit pas vivre en dehors du foyer familial.

Un chien qui vit constamment dehors ne pourra avoir les phases de repos tellement essentielles dans sa construction physique et psychique.

Le sommeil est vital. Tout comme pour nous humains, le sommeil permet la récupération de la fatigue physique et nerveuse accumulée dans la journée.

Un chiot qui vit constamment dehors sera en hyper vigilance et n'aura pas de repos compensateur. Le bruit d'un tracteur, le passage d'un oiseau seront, vous l'aurez compris, les prémices d'aboiements intempestifs, d'hyper activité, voir d'agressivité les années passant.

**Si votre chien aboie dès que vous quittez le lieu de vie :**

- Pensez à lui donner quelques activités masticatoires dignes d'un canidé. Les animaleries regorgent de ces friandises appréciées par le chien (oreilles de cochon, panse de porc etc.)

- Si votre chien aboie en votre présence, c'est parce que vous réagissez immédiatement dès qu'il aboie.

- Ignorez-le et ne lui prêtez votre attention que lorsqu'il est calme.

**Si votre chien aboie parce qu'il aperçoit quelqu'un ou quelque chose à travers le grillage, la porte fenêtre :**

- envisager de lui briser la vue à l'aide de brise vue posé à même le grillage, de film occultant pour les vitres. Tout ce qui occultera sa vue réduira ses aboiements, voir les supprimera

**Si votre chien aboie parce qu'il est constamment dehors :**

- Rentrez-le à l'intérieur de la maison et votre chien cessera ses aboiements

**Votre chien aboie après le facteur. Pourquoi ?**

- Pour le chien le facteur est un intrus qui, tous les jours, s'approche de son territoire en farfouillant la boîte aux lettres. Le chien pense qu'il est de son devoir de faire fuir l'intrus. Et son maître fait de même puisqu'il crie et gesticule.

- Si on se place du côté du maître, celui-ci est désespéré car il pense que son chien n'écoute rien car cela fait plus de 2 mn qu'il hurle à son chien de se taire.

- Pour le chien, ses aboiements envers le facteur ont enfin réussi à le faire fuir. Et la "fuite" est une récompense pour le chien : le lendemain, celui-ci aboiera de nouveau, et le facteur s'enfuira à nouveau. C'est donc un véritable conditionnement, renforcé quotidiennement pendant des années, qui conduit le chien à aboyer férocement après le facteur.

Il est donc essentiel que vous compreniez les raisons qui amènent votre chien à aboyer pour y apporter une solution. Un professionnel formé et qualifié pourra vous y aider.

Odile Jarret-Chénier  
Comportementaliste canin  
02 96 47 15 93  
[www.aspa-ploubezre.fr](http://www.aspa-ploubezre.fr)

## Frelon asiatique

### La destruction des nids – stratégie communale et intercommunale

Arrivé accidentellement en France en 2004, le Frelon asiatique s'est acclimaté en France et s'est fortement développé en nourrissant ses larves des insectes et notamment des abeilles. Cette espèce représente aujourd'hui une menace pour la biodiversité et pour l'apiculture, et a été classée « espèce exotique envahissante et nuisible ». La destruction des colonies reste la méthode la plus efficace pour diminuer les populations de Frelon asiatique.



Frelon asiatique vu de dos et de face



Nid secondaire

**J'ai trouvé un nid. Quelle est la marche à suivre ?**

**Si vous trouvez un nid, adressez-vous à votre mairie.**

Le **référént communal** se rendra sur place et s'assurera qu'il s'agit bien d'un nid de Frelon asiatique actif. Il remplira une **fiche d'intervention** et fera intervenir une entreprise spécialisée dans les plus brefs délais. Si vous faites de votre propre chef intervenir une entreprise avant de solliciter votre référént communal, vous ne pourrez pas bénéficier de la subvention de LTC à la destruction du nid.



# Vie de la commune / Buhez ar gumun

## Des nouveautés à la bibliothèque

### Une boîte à livre installée place de la Mairie

L'équipe de la bibliothèque et la municipalité remercie Monsieur Roger Fuentès pour sa participation à la création et fabrication de la boîte à livres. Celle-ci a été installée place de anciens combattants.



Le fonctionnement est simple :

- On emprunte
- On lit
- On dépose

Pour celui qui ne connaît pas le principe de la boîte à livres, celle-ci ne remplace pas la bibliothèque. Ce sont des livres que nous avons en double ou des dons que nous mettons à la disposition de tout le monde et accessible à toute heure, Si vous voulez mettre de nouveaux livres, cela permet d'échanger, de faire circuler les livres ou de les garder, tout est possible, dans la mesure où il reste assez de place dans la vitrine. Aucune contrainte n'est imposée chacun est libre de faire ce qu'il veut tout en respectant un minimum le service offert.

### Livres numérique

Suite à la formation sur le numérique proposée à plusieurs bénévoles par la BCA (Bibliothèque des Cotes d'Armor) nous pourrions proposer la lecture numérique, il suffira d'être inscrit à la bibliothèque et les adhérents pourront avoir accès sur le site de la BCA à l'emprunt du numérique.

### Bilan :

- La bibliothèque dispose de 8605 livres plus 1424 de la BCA (renouvelés régulièrement) pour 411 inscrits dont 339 actifs.
- 3089 livres adultes et 6020 livres enfants sont empruntés sur un an en sachant que toutes les classes des deux écoles passent régulièrement.

## Zéro Phyto

La remise des prix Zéro Phyto par le conseil régional de Bretagne récompense l'effort des communes qui bannissent les produits phytosanitaires de leurs espaces verts. La commune de Ploubezre, représentée par Frédéric Le Foll, adjoint aux travaux, s'est vue décerner ce prix au Carrefour des gestions locales de l'eau.

Engagée dans cette démarche depuis 2009, « La commune a pu passer en Zéro Phyto, et surtout le rester grâce à l'investissement des agents du service technique et à l'accompagnement du bassin-versant.



## Portes ouvertes école maternelle

### Rentrée scolaire 2017/2018

L'école maternelle de Ploubezre accueillera les nouveaux élèves lors de ses portes ouvertes le : Samedi 26 mai 2018, de 9h à 12 h.

L'inscription se fait d'abord en mairie, puis le directeur Monsieur Tilly, procédera à l'admission des enfants au cours de cette matinée.

Merci de vous munir de votre livret de famille et du carnet de santé de l'enfant.

Ecole maternelle 02 96 47 13 01

# Concours de fleurissement

Le fleurissement de la commune, pourquoi pas votre jardin ? Comme chaque année, le concours de fleurissement est organisé, création, décoration et bien sur un fleurissement même simple seront pris en compte pour l'attribution des prix par notre jury qui passera fin juin. (Les candidats seront informés de son passage quelques jours avant). Votre participation nous serait précieuse et contribuerait à l'embellissement de notre commune, nous souhaitons récompenser les personnes qui fleurissent leur maison pour leur plaisir personnel ou pour celui des passants. Vous pouvez vous inscrire auprès de la mairie (02 96 47 15 51) jusqu'au 17 juin dans l'une des catégories suivantes : Maison avec jardin visible de la rue, Parc et grand jardin, Façade, Potager.



## ARC EN CIEL

Le jardin d'agrément ARC-EN-CIEL est un jardin d'agrément de 6000 m<sup>2</sup>. Il se situe 300 mètres plus bas que la chapelle de Kerfons. En 2018, le Ministère de la culture et de la communication et l'association des parcs et jardins de Bretagne organisent les « Rendez-vous aux jardins » les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 juin 2018 de 10h à 18h30. Plus de renseignements au 06 32 02 78 70.

## Conseil Municipal Jeunes

Comme vous le savez peut-être, neuf jeunes âgés de 9 à 13 ans ont été élus par leurs congénères en fin d'année pour siéger au conseil municipal des jeunes.

Ils ont vécu leur première réunion ce samedi 24 mars 18 de 10h à 12 h dans la salle du conseil de la mairie.

### A l'ordre du jour :

- Adoption du règlement intérieur de ce conseil
- Les dates de commémoration de l'année
- La mise en commun de leurs idées de projets
- Le calendrier des prochaines réunions

Ils ont eu également l'opportunité au cours de ce conseil de rencontrer, Madame Claudine Le Bastard, Conseillère départementale qui les a invités à venir visiter l'hémicycle du Conseil Départemental de St Brieuc. Après la désignation d'un secrétaire de séance : Timothé Henry, les jeunes ont vécu cette réunion avec beaucoup de sérieux, et ont montré beaucoup d'écoute et d'intérêts sur les projets exposés par les uns et les autres. Parmi les idées évoquées : une rencontre intergénérationnelle, un repas des jeunes, une soirée Halloween, aménagement d'un parc dans la ZAC pour les jeunes...bref, du pain sur la planche pour monter tous ces projets et les faire valider par le conseil municipal adulte !

La prochaine rencontre se fera le mercredi 30 mai à 14h et ce sera l'occasion pour ces jeunes de visiter les équipements publics de la commune en compagnie de l'adjoint aux services techniques.

**COMMUNAUTE DE BRIGADES**  
**LANNION - PLESTIN LES GREVES - PLOUARET**

**ACCUEIL DU PUBLIC**  
**HORAIRE D'OUVERTURE**  
**DES BUREAUX**

	PLESTIN LES GREVES 02.96.35.62.18	PLOUARET 02.96.38.90.17
<b>LUNDI</b>	08h00 - 12h00 14h00 - 18h00	
<b>MARDI</b>		08h00 - 12h00 14h00 - 18h00
<b>MERCREDI</b>	08h00 - 12h00 14h00 - 18h00	
<b>JEUDI</b>		08h00 - 12h00 14h00 - 18h00
<b>VENDREDI</b>	08h00 - 12h00 14h00 - 18h00	
<b>SAMEDI</b>		08h00 - 12h00 14h00 - 18h00
<b>DIMANCHE &amp; FERIES</b>	09h00 - 12h00	15h00 - 18h00

**POUR TOUTES URGENCES, composer le 17**



# Centre Aéré - vacances d'été 2018

## Ouverture du centre du 09/07/2018 au 03/08/2018

Une réunion d'information sur le centre de l'été ainsi que le retrait des dossiers se fera le vendredi 25 mai à la salle Curie à 18h30.

Pas de changement dans le mode d'inscription, c'est-à-dire toujours les forfaits 3/4/5 jours et toujours une sortie plage par semaine. Les horaires du centre de loisirs de l'été sont les suivants : 7h30 - 18h30 journée continue

Dates des camps :

Les 6/8 ans du 10 au 13 juillet

Les 8/10 ans du 16 au 20 juillet

Les 11/13 ans du 23 au 27 juillet

Renseignements  
Service enfance  
jeunesse

Mairie de Ploubezre

Place des anciens combattants

22300 Ploubezre

0676884090

0296471551

Fax. 0296471578

Mail : [animation@ploubezre.fr](mailto:animation@ploubezre.fr)



## Horaires des écoles

La nouvelle organisation du temps scolaire a été établie - après consultation des parents d'élèves, partagés sur le sujet,

- celle des agents municipaux en faveur d'un retour à quatre jours,
- celle du comité de pilotage, du conseil extraordinaire d'école, eux aussi, favorables à une semaine de quatre jours.

Les élus, à l'unanimité moins la minorité (5 voix) qui s'est abstenue, ont décidé, à compter de la rentrée prochaine, de revenir à la semaine des 4 jours, à l'image de 9 communes sur 10, dans le secteur.

### Nouveaux horaires d'école à compter de la rentrée

#### Maternelle

Matin : 8h30 accueil avec les enseignants et 8h40 début de la classe - 11h55 fin de la classe.

Après midi : 13h35 accueil avec les enseignants et 13h45 début des classes - 16h30.

#### Elémentaire :



Matin : 8h40 accueil avec les enseignants et 8h45 début de la classe - 12h05 fin des classes.

Après midi : 13h35 accueil avec les enseignants et 13h45 début des classes.

Garderie du matin : ouverture à 7h30 - 8h30 et de 8h30 à 8h40 possibilité aux enfants d'accéder à l'enceinte de la cours sous la surveillance du personnel communal.

Garderie du soir : de 16h30 jusqu'à 18h30.

Avec la fin des TAP, il y aura la mise en place d'un centre de loisirs les mercredis avec 2 formules possibles :

Mercredi toute la journée de 7h30 à 18h30 ou mercredi matin, sans le repas.

## Agir Vite pour le Cerveau

Lors d'un accident vasculaire cérébral, les professionnels sont formels : « il ne faut pas appeler le médecin mais directement le centre 15 parce que dans un tel cas, comme pour un infarctus, il faut agir vite.

### - L'AVC

« l'accident vasculaire cérébral est une perte brutale de la fonction du cerveau due à un problème de circulation sanguine »

Il existe deux types d'AVC :

- l'AVC ischémique vient d'un caillot qui bouche une artère à destination du cerveau.
- l'AVC hémorragique est dû à la rupture d'une artère du cerveau.

### - PREVENIR

Pour limiter les risques : une alimentation pas trop grasse, ni salée, ni sucrée ; éviter le tabac ; dépister les problèmes d'hypertension artérielle pour les traiter ; pratiquer de l'activité physique ; gérer le stress. Diabète et cholestérol sont aussi des facteurs de risque.

### - RECONNAITRE

Les signes à prendre en compte sont « un côté paralysé, des troubles de la vision, une incapacité à s'exprimer, un grand mal de tête inhabituel ». Cela peut être un seul de ces signes, ou tous à la fois.

### - AGIR

Il faut faire vite, ne pas se dire « je pensais qu'en m'allongeant un peu ça passerait. Le facteur temps est primordial. La marche à suivre ? » appeler le 15. Un médecin régulateur procédera à une évaluation et déclenchera les moyens adaptés à la situation. Conduire la personne à l'hôpital n'est pas recommandé ».

Donner, si possible, l'heure de l'AVC, récupérer les antécédents et la situation médicale (traitements) et si la personne montre des signes d'inconscience, la mettre en position latérale de sécurité. Mais ne pas lui donner à manger ou à boire et surtout pas de l'aspirine.

\*\*\*\*\*

Un défibrillateur est installé à la salle des sports André Paugam, accessible pendant les heures d'activité sportive.

Après avoir donné l'alerte, la personne qui porte secours devra réaliser les deux opérations suivantes : coller les électrodes sur la victime et suivre les instructions sur l'écran de l'appareil qui effectue lui-même le diagnostic.

Le rôle d'un défibrillateur est de réanimer le cœur en cas d'arrêt cardiaque par l'envoi d'un choc électrique ou « défibrillation ».

C'est un appareil portable avec une batterie qui analyse le rythme cardiaque et diagnostique la nécessité ou non d'une défibrillation.

## Horaires d'ouvertures de la chapelle de Kerfons, saison 2018

La chapelle de Kerfons sera ouverte au public à la Pentecôte, les 19, 20 et 21 mai.

Du 16 au 30 juin et du 1<sup>er</sup> au 16 septembre : la chapelle sera ouverte tous les jours sauf le mardi.

De 10h30 à 12h et de 14h à 18h (lundi, mercredi, jeudi) De 10h30 à 12h et de 14h à 18h30 (vendredi, samedi, dimanche).

Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août La chapelle est ouverte tous les jours : De 10h à 12h00 et de 15h à 19h.

Aux Journées du patrimoine (15 et 16 septembre).

Les tarifs : 2,00 €. Gratuit pour le moins de 12 ans. 1.50 € pour les groupes de plus de 15 personnes, gratuit pour les habitants de la commune et les personnes en gîte à Ploubezre.

Chaque année la Mairie recrute pendant la saison des étudiants habitants de la commune pour assurer les visites ; Mathieu Gervais, Alexandre Jacob, Julie Le Masson, Loann Guilchou, Méli Allain et Maëlwen Morvan qui accueilleront le public ont reçu une formation assurée par Jean Yves Le Moing.



## Appel au civisme

### LES NUISANCES SONORES, UN VRAI PROBLÈME

Lorsque l'on vit dans une maison, parfois l'entretien s'impose... Mais les nuisances sonores qui en résultent peuvent ennuyer tout le voisinage ! Aussi faut-il tenir compte des règles en vigueur (Arrêté préfectoral, Article 4) : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques **ne peuvent être effectués que :**

**Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30**

**Les samedis de 9 h à 12h et de 15h à 19h**

**Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**



### DÉJECTIONS CANINES, PROPRIÉTAIRES DE CHIEN, RESPECTONS ET GARDONS NOTRE VILLE PROPRE



La loi impose de ramasser les crottes de son chien. C'est une règle élémentaire de savoir-vivre, un devoir citoyen. Ramasser, ce n'est pas s'abaisser. C'est une preuve de civisme avec une dimension morale. Un geste citoyen, un geste simple, faire disparaître les cacacs de chien avec sac ramasse crotte.

**Je suis responsable de mon chien, j'aime mon quartier, je ramasse.**

### ARRÊT ET STATIONNEMENT GÊNANT

L'immobilisation est gênante dès lors qu'elle bloque la circulation à tout autre passage qu'il soit piéton, vélo ou automobiliste. Le cas fréquent de stationnement gênant est l'immobilisation sur un trottoir obligeant le piéton à emprunter la route pour se déplacer, Ce comportement est sanctionnable par une verbalisation.

**Je respecte les autres usagers, je me gare sur les parkings.**



## Avis à la population

Le Maire et les adjoints proposent à l'ensemble des habitants de la commune de participer à un concours concernant l'attribution des noms de voiries : nom de l'impasse au niveau du bassin de rétention de la RD11, de la rue aux abords du CAREC jusqu'aux écoles, ainsi que de la résidence BSB de la ZAC.

Les réponses sont attendues pour le samedi 9 juin au plus tard. Merci d'avance pour votre participation.

# Associations / Kevredigezhioù

## Amicale laïque



L'amicale laïque soutient les écoles maternelle et élémentaire publiques de Ploubezre, en réalisant diverses opérations pour récolter de l'argent pour qu'elles puissent proposer aux enfants des activités culturelles, d'éveils, des sorties scolaires, l'achat de livres, de magazines et de fournitures pour les activités dans les classes.

Mais l'association a besoin de nouveaux membres pour assurer la pérennité de ses activités et des moyens accordés aux écoles, pour assurer la kermesse annuelle prévue le 24 juin prochain et pour préparer la relève du bureau l'année prochaine. Rejoignez-nous dès à présent, faites-nous part de vos idées, accordez-nous un peu de votre temps. L'amicale est un formidable moyen de se connaître et de partager des choses entre parents d'élèves,

Mail : [amicalelaique.ploubezre@gmail.com](mailto:amicalelaique.ploubezre@gmail.com)

Facebook : <https://www.facebook.com/groups/Amicale-laiqueploubezre/>

### NOUVELLE ACTIVITE DE L'ASSOCIATION

Depuis janvier 2018, l'association a décidé de s'associer à l'entreprise Cellaouate basée à St Martin des Champs (29) pour participer au recyclage des vieux journaux. Le principe est simple : deux bacs spécifiques sont mis à disposition de la population à proximité de la cantine scolaire de Ploubezre. Vous y déposez vos vieux journaux secs :

- uniquement des vieux journaux,

- pas de magazine, pas de publicité, pas de revue, pas de papier blanc ou glacé
- pas de lien,
- pas d'emballage ni d'annuaire.

Ils seront recyclés en ouate de cellulose, isolant écologique. En échange l'Amicale Laïque est rémunérée 80 € / tonne de vieux journaux.

Merci de respecter les consignes et de penser à bien refermer le bac.

Alors faites un geste pour la planète et un geste pour nos enfants : participez à la collecte !



## Amicale des Résistants et Maquisards du Secteur des Nord 1



### L'occupation allemande de 1940 à 1945

#### Que savez-vous de la Résistance dans le Trégor ?

Notre amicale se propose de vous la faire connaître, d'une façon impartiale et apolitique, parce que pendant cette période tragique de notre histoire nos parents, nés à la mauvaise époque, en ont souffert terriblement.

Nous avons le devoir de ne pas l'oublier et de transmettre la vérité à nos enfants pour que des actes aussi dramatiques ne se reproduisent plus.

Le but de notre amicale est de maintenir la vérité historique en restant fidèle à l'esprit de la Résistance et de la faire connaître.

Nous nous intéressons au secteur Nord 1, qui s'étendait sur la région limitée à l'Est par la rive droite du Jaudy, à l'Ouest par Le Douron et au Sud par les cantons de Plouaret et Bégard. Il était commandé, de 1943 à la libération en 1944, par le commandant Gilbert (François Tassel)

Nous avons un site internet de plus en plus informé :

<http://armnarmor.org>

Vous y trouverez les faits marquants de la période 1940-1945 basés sur de nombreux témoignages (sous forme

de textes, de documents audio ou vidéo), Les noms de nombreux résistants (avec le plus souvent possible leur parcours). Vous avez entendu parler de la résistance par des "on dit", explorez notre site pour vous en faire une opinion plus juste. Nous n'y dénigrons personne.

Pour continuer de faire évoluer notre site, nous recherchons des témoignages et des documents relatifs à cette époque. N'hésitez pas à nous contacter, notre association se fera un plaisir de vous accueillir que vous soyez de Ploubezre où d'ailleurs.

Nous voulons faire de ce site une vraie référence pour l'histoire du Trégor de 1940 à la libération.

### Contacts :

A partir du site,

Par Mail : [contact@armnarmor.org](mailto:contact@armnarmor.org),

Par téléphone :

Jean Pierre Daniel : 02 96 46 60 16

Gérard André : 06 07 99 95 54

Pierre Le Balch : 02 96 47 15 22

# La Ruche Artistique



## Nouveauté : Cours de PIANO

« Jouer du piano reste avant tout un plaisir ! »

Le désir de se mettre ou de se remettre au piano par la motivation et l'envie d'apprendre pour se faire plaisir vous anime. Alexandre BOULLAI votre professeur de piano sera soucieux de ne pas décevoir votre attente et de garder intacte votre motivation.

Le cours de piano étant individuel (30 minutes par semaine), votre professeur adapte la pédagogie au besoin et au désir de chaque élève : choix des morceaux, travail plus spécifique sur les difficultés propres à chacun, etc. Chacun progresse donc à son rythme, mais il ne faut pas oublier que l'entraînement personnel est indispensable aux progrès.

Ainsi, le plaisir et la stimulation sont immédiats et durables, les progrès rapides et encourageants, et la motivation toujours présente afin que jouer du piano reste avant tout un plaisir !

Aujourd'hui nous sommes 20 élèves débutants ou confirmés à pratiquer sur notre piano.

Nous proposons 2 cours gratuits en découverte.

Contact : 06 88 57 11 36

## Concerts de NOEL du 17 décembre et du Printemps du 23 mars 2018

Grands succès pour nos deux concerts dans l'église de PLOUBEZRE.



Notre traditionnel concert de NOEL sous la direction de Raoul Le CHENADEC avec le quatuor QWA : Aurélie MARCHAND : soprano, Marie-Françoise NIHOUL : alto, Raoul LE CHENADEC : ténor, Camille OUDOT : baryton et la chorale « Pollen » de la Ruche Artistique.

Grand succès pour notre 8<sup>ème</sup> Concert du printemps de 80 choristes pour un voyage musical dans leurs répertoires classiques, contemporains Jazz, langues du monde et chants traditionnels avec les chorales du lycée Le Dantec dirigée par Nelly Cam et « Pollen » par Raoul Le Chenadec de la ruche Artistique.

Contact :

Site : [www.association-la-ruche-artistique-ploubezre.com](http://www.association-la-ruche-artistique-ploubezre.com)

Mail : [anne.marie.pichon@aliceadsl.fr](mailto:anne.marie.pichon@aliceadsl.fr)

Tél : 02 96 37 52 65

## Foot en salle



L'association foot en salle de Ploubezre se réunit toujours chaque mercredi soir à la salle André Paugam de 20h30 à 22h. La nouveauté de l'année est que notre association, sponsorisée par le restaurant Kebab "La Turquoise" de Ploubezre, participe désormais en parallèle à un championnat de futsal à l'espace City Sport de Lannion. Les rencontres se déroulent sur terrains synthétiques environ 1 fois par semaine face à différentes équipes issues d'entreprises et de collectifs locaux. Nous sommes bien sûr toujours prêts à intégrer de nouveaux membres désirant se défouler dans la convivialité !

## ASELP

**La Section informatique** a reçu le trophée de la vie locale de la part du Crédit Agricole de Lannion pour sa démarche auprès des personnes désireuses de se former à cette technique indispensable dans le monde actuel, tel que déclaration d'impôts, consultation de données bancaires, messagerie, etc...

Un chèque de 300 € sera utilisé pour améliorer la qualité du service à un coût moindre.

Merci au Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Lannion.

**Section Cuisine**, depuis janvier 2018 Aurore Essame donne des cours de cuisine diététique une fois par mois (cuisine du CAREC). Le cours se compose de trois groupes de 8 à 10 personnes qui travaillent par roulement sur les entrées, le plat et le dessert.

Le tarif par cours est fixé à 13 € plus une cotisation annuelle de 8 €.

**La section reliure** qui dispose de tout le matériel pour exercer cette activité, elle est à la recherche d'adhérents pour renforcer l'équipe, n'hésitez pas à prendre contact avec Jean-François Isaac le mercredi à la longère du CAREC de 10h à 12h.

Contact ASELP, Monique Rannou 06 50 55 37 10



## PLOUBZ'ANIM

**Siège social :** Mairie de Ploubezre

**Contact :** Jean Yves Morvan, Tél 06 70 66 50 76

E-Mail : jeanyves.morvan22@gmail.com

**Membre du bureau :**

Président : Jean Yves Morvan.

Secrétaire : Daniel Lessard.

Trésorier : Jenyfer Morvan.

**Activités :**

- 26 mai : loto

- 9 - 10 juin fêtes de Ploubezre : cochon grillé le samedi soir, manèges tout le week-end.

- 14 juillet : concours de boules.

- 9 septembre : vide grenier.

Nombre d'adhérents 9, l'association est à la recherche de bénévoles.

## Château de Kergrist

Pour cette nouvelle saison, un grand chapiteau sera monté pour accueillir des mariages, anniversaires... Et comme chaque année, plusieurs manifestations : soirée électro, soirée disco, concert, vide grenier, concours de boules, exposition de peinture, photos, village de Noël etc....seront proposés.

## ACV Ploubezre

Après une pause de fin d'année, les cyclos ont repris une nouvelle saison.

Pour l'année 2018 le président souhaite développer la section VTT. Nous travaillons depuis quelques semaines pour remettre en état et modifier un circuit de 22 km.

Après une journée de travail avec une équipe de bénévoles du club, le parcours est aujourd'hui balisé et nettoyé. Départ parking club house ( suivre le fléchage).

Le plan sera disponible en mairie au cours du printemps. Ainsi nous invitons les amateurs de VTT à emprunter ce circuit "

Michel Lozahic

<https://www.openrunner.com/r/8441253>



# LE NOUVEAU PLAN LOCAL D'URBANISME

Ce nouveau PLU a été approuvé par Lannion Trégor Communauté le 26/09/2017 en raison du transfert de la compétence urbanisme au 27/03/2017. Cependant le Maire donne toujours un avis et signe les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme).

## Les différentes zones du PLU

### Les zones urbaines U : secteurs déjà urbanisés

- UA** Quartier ancien traditionnel (centre-bourg et limite centre-ville Lannion)
- UC** Quartier périphérique de l'agglomération : habitat pavillonnaire du bourg et de Kéranroux
- UH** Hameaux densifiables : Poulanco, Maison Blanche, Kernabat, Pars Don et Coat Arzur
- UE** Installations et équipements publics ou collectif (scolaires, sportifs, culturels,...)
- UY** Espaces d'activités économiques : Park Izellan, ancien site face à Coatfillau

### Les zones à urbaniser AU : secteur à développer

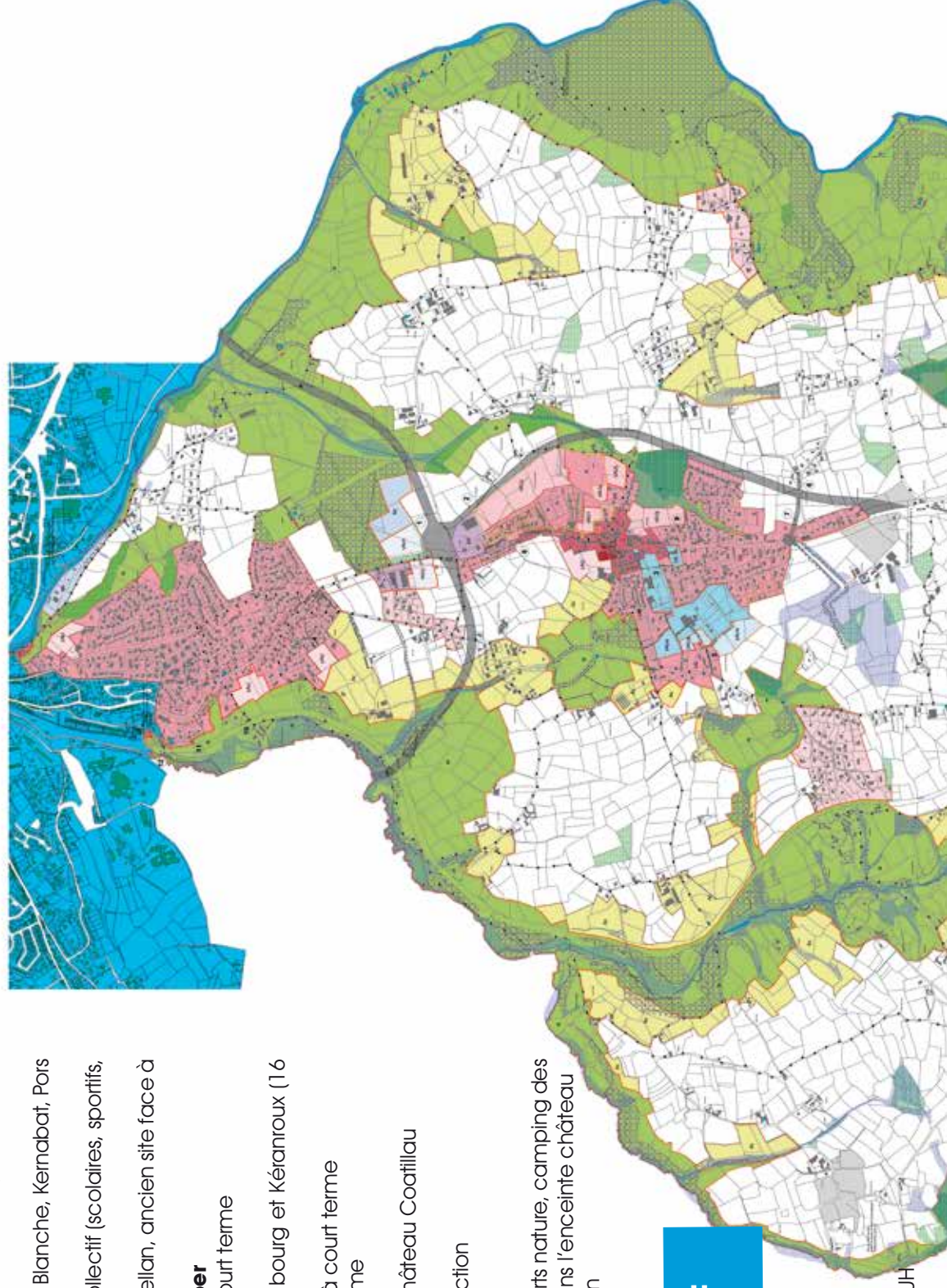
- 1AU** urbanisable pour l'habitat et services à court terme
- 2AU** urbanisable à long terme
- 9 zones AU en limite agglomération : du bourg et Kéranroux (16 hectares)
- 1AUe** Urbanisable pour équipements collectifs à court terme
- 2AUe** Urbanisable pour équipements à long terme
- 1 AUy** Zone artisanale face à Coatfillau
- 1 AUf** secteur à vocation touristique enceinte château Coatillau

### Zone agricole A (en blanc)

- Ac** zone agricole dans le périmètre de protection

### Les zones naturelles et forestières

- N** zone naturelle et forestière
- Nf** vocation touristique et de loisirs : base sports nature, camping des 2 rives, château Kergrist et un espace dans l'enceinte château
- Ny** zone artisanale communautaire Kérauzern



## Quelques règles d'aménagement : 2 règles principales

- 1) Si le projet a plus de 15 logements :
  - Obligation de 25% de logements sociaux
- 2) Nombre minimum de logements à réaliser :
  - 20 logements /ha en zone UC et UA en agglomération (500m<sup>2</sup>) et 700 m<sup>2</sup> dans zone UH
  - En dent creuse, toute création d'habitation



doit respecter :

- Terrain de 1000 m<sup>2</sup> en agglomération : densité de 15 logements/ha
- Terrain de plus de 1600 m<sup>2</sup> dans autres secteurs Densité de 12 logements /ha

### Exemple d'un terrain de 2000 m<sup>2</sup>

2 possibilités :

*1<sup>ère</sup> solution*

Division en 3 lots (15 logements/ha)

Lots de taille différente

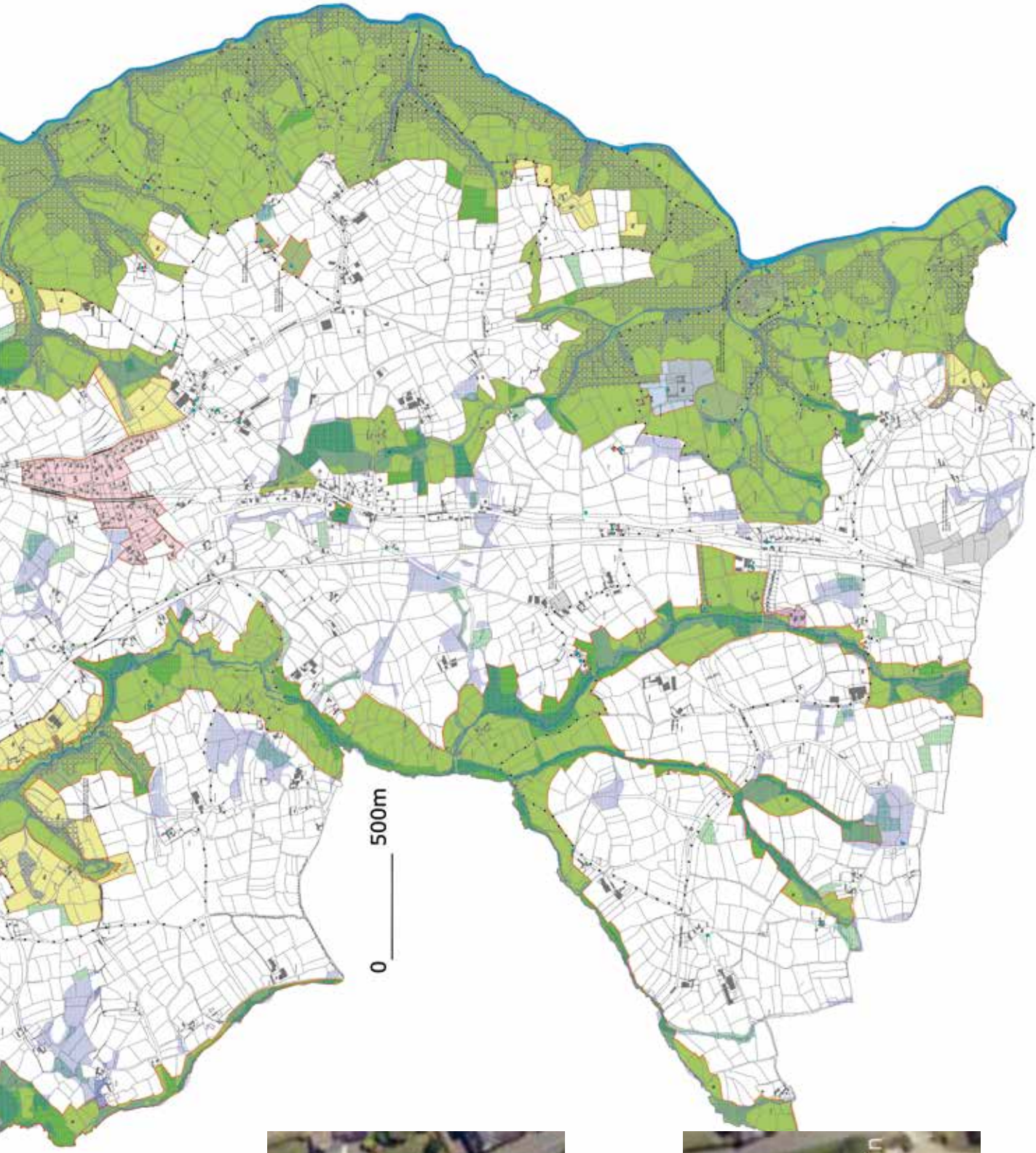
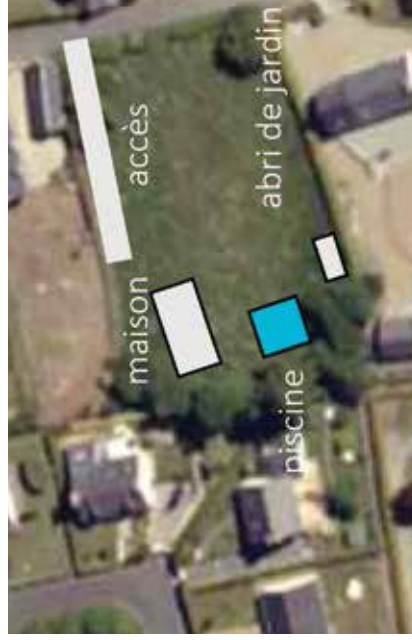


Accès commun aux 3 lots

*2<sup>ème</sup> solution*

Dépôt d'un permis de construire seul

Possibilité de division future de la parcelle



Pour plus de renseignements sur le PLU, vous pouvez consulter toutes les pièces sur le site internet de la commune [www.ploubezre.fr](http://www.ploubezre.fr) (rubrique, cadre de vie, PLU) ou en Mairie.

## les Amis de Kerfons - Mignoned Kerfaoues

L'année a démarré en beauté pour les « Amis de Kerfons ». Nous avons accueilli samedi 24 mars l'historien et chercheur Christian Kermoad qui nous a intrigués puis enthousiasmés par l'ampleur des travaux qu'il a menés sur les documents pouvant nous éclairer au sujet de l'histoire de la chapelle. Et devant pas moins de 70 personnes il a bouleversé les idées que des générations d'amoureux de l'endroit ont colportées. Notamment

il démontre que les Seigneurs de Coetfrec, non seulement n'ont pas financé l'agrandissement et l'embellissement de la chapelle au XVI<sup>ème</sup> siècle mais qu'ils n'y sont pas enterrés ! Et ceci en épluchant des livres de compte, heureusement archivés, des Seigneurs et ceux des « fabriques » qui géraient les paroisses et les chapelles ainsi

que des registres paroissiaux. Il prépare un livre sur cette chapelle qui promet d'être passionnant.

Le pardon de Notre Dame de Kerfons se déroulera le 6 Mai, la messe sera célébrée à 11h suivie d'un apéritif et d'un repas partagé sorti des paniers.

La chapelle vibrera de nouveau au son des ensembles musicaux invités.

Le 9 Juin à 20h30 l'ensemble « ALTRO » composé de Sidonie Euvremer au traverso, Nathalie Le Gaouyat à la viole de gambe et Gwen Tual à la guitare baroque nous présentera un programme de musique baroque des XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles.

Les 29 et 30 juin à 20h30, le désormais traditionnel Week-End consacré à la viole de gambe, conclusion des sessions

organisées par la « Ruche Artistique » qui se sont déroulées toute l'année nous présentera le vendredi le travail des élèves de l'atelier baroque de l'EMT et de l'ensemble de viole de gambe et une prestation de leurs professeurs de traverso, viole de gambe et guitare baroque. Le samedi, le concert des élèves du stage de viole de gambe de la « Ruche Artistique » nous fera découvrir un répertoire consacré à la musique de la renaissance italienne.

Le Vendredi 20 juillet à 21h le trio « Alba Spina » composé de Pierre Nenez à la flûte, de Thomas Thiebaud au violon et de Quentin Vestur à la harpe celtique nous offrira de vivre, le temps d'un soir, l'ambiance d'un salon londonien au XVIII<sup>ème</sup> siècle. A cette époque de fameux musiciens ont collecté, arrangé et publié des compositions aussi bien populaires que dans le style plus précieux des cours

européennes et leur spectacle « Farewell to Arundel street » nous les fera découvrir.

Le mardi 14 Août, notre fest-noz à l'ancienne dans le placître de la chapelle, sans sono mais avec la formidable énergie des musiciens chanteurs ou instrumentistes qui entraînent les danseurs dans le cadre féérique de notre chapelle éclairée.

Pour finir en beauté, les journées européennes du patrimoine des samedi 15 et dimanche 16 septembre sont cette année sous le signe de « l'art du partage » thème qui sera décliné par le « Duo des Folies » et Raoul Le Chenadec.

Une belle saison en perspective.



## Un nouveau club de basket à Ploubezre

Depuis septembre dernier, un club de basket a vu le jour dans la commune de Ploubezre, le Ploumilliau-Ploubezre Basket Club.

Présidé par Sophie REMY, accompagnée de sa trésorière Maryline MAGALON et de sa secrétaire, Anne GUIBERT-LASSALLE, le PPBC accueille une petite dizaine d'enfants le mardi de 18h00 à 19h30 au Gymnase de Ploubezre, pour un entraînement dans la convivialité et le partage.

Les entraînements sont assurés par Steve BROCC, diplômé du Brevet d'Éducateur Sportif spécialité Basket.

Si cette activité sportive vous tente, l'association vous invite à venir essayer le basket jusque fin juin.

Le PPBC accueille les enfants à partir de cinq ans et a pour projet de mettre en place des sections découvertes, du basket loisir ou de compétition et une section basket santé pour les personnes âgées et/ou les personnes ayant des problèmes de santé.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter Steve au 06.64.31.39.29 ou bien à nous envoyer un mail à l'adresse suivante : [ppbc7@yahoo.com](mailto:ppbc7@yahoo.com)



## Comité de jumelage Lannion-Caerphilly / Ploubezre-Llanbradach

Dans le cadre des « Semaines Galloises », le Comité de jumelage Lannion-Caerphilly/Ploubezre-Llanbradach a organisé un concert de musique traditionnelle au Pixie le 16 mars en partenariat avec la ville de Lannion.

Mike James à l'accordéon diatonique accompagné de son fils Dylan à la contrebasse ont animé cette soirée cabaret devant un parterre d'une cinquantaine de personnes. Dans ce lieu convivial où les spectateurs sont invités à partager la scène avec les artistes, Mike, d'origine Galloise, a su captiver son auditoire avec ses talents de conteur et son humour d'outre-Manche. Tous les deux ont offert au public des mélodies et arrangements musicaux au travers de ballades et complaintes irlandaises, galloises, écossaises, anglaises et ... bretonnes dans la plus pure tradition populaire.



Comité de jumelage Lannion-Caerphilly / Ploubezre- Llanbradach - 23 rue Jean Savidan - 22300 LANNION  
Association parrainée par la Commission des Communautés Européennes et les communes de Lannion et Ploubezre  
Email : [lannion-caerphilly,jumelage@laposte.net](mailto:lannion-caerphilly,jumelage@laposte.net)

## Union Nationale des Combattants - Section De Ploubezre

L'assemblée générale des anciens combattants s'est tenue le 18 Mars dernier en la salle Marie Curie. Le nombre des adhérents, une trentaine, dont deux femmes, reste stable. A l'issue du compte-rendu d'activités pour l'année 2017 et de la présentation du bilan financier, le président, Claude ARMANGE, a souhaité « passer la main » après 20 années de présidence. C'est Hubert GARRIC, natif de PLOUBEZRE, nouvellement domicilié à PLOUMILLIAU, qui lui succède à ce poste. En reconnaissance des services rendus auprès des anciens combattants de la Commune, Claude ARMANGE a été nommé Président d'Honneur.

Pour 2018, la section participera selon le calendrier habituel aux diverses cérémonies mémorielles, avec un souhait de voir la commémoration du 100<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice du 11 Novembre 1918 revêtir un éclat particulier. Appel à de nouveaux adhérents : Les anciens combattants de tous conflits, dont les opérations extérieures, ainsi que

les militaires, gendarmes, policiers, pompiers en activité ou en retraite, les réservistes, tous ceux et celles qui ont porté l'uniforme (service national, engagés) et les veuves d'anciens combattants, peuvent rejoindre la section UNC de PLOUBEZRE. Outre l'aspect mémoriel, cette association remplit également un rôle social et de solidarité auprès des ressortissants de l'office national des anciens combattants (demandes d'aides financières, de cartes du combattant, etc).

L'Union Nationale des Combattants, créée en 1918 par ceux de 14/18, est la plus ancienne des associations d'anciens combattants et elle regroupe sans distinction toutes les générations « du Feu » (anciennes et nouvelles). Composition du bureau : Président d'Honneur Claude ARMANGE, Président : Hubert GARRIC, Secrétaire : Jean BOËTE, Trésorier : Auguste GAC, Porte-drapeaux : François LE BIHAN, Yves JOUAN, Denis JACOB, André MOINEREAU, Porte-drapeau suppléant : Aimé JOSSE.

Correspondant de secteur : Gaby LAMOUR (02 96 47 13 18).  
Section UNC PLOUBEZRE

Contacts - Renseignements : 06 22 53 54 01

[garric.hubert@laposte.net](mailto:garric.hubert@laposte.net)

Hubert GARRIC : 69 ans, natif de PLOUBEZRE. A 17 ans, engagement dans la Marine Nationale puis Gendarmerie Nationale, Opérations extérieures, membre de l'UNC depuis 2001 (PLOUBEZRE 2015) - De 1995 à 2018 dans le Calvados, exerçait diverses fonctions au sein d'associations ou organismes patriotiques dont : Président départemental des Médaillés Militaires et de la section de LISIEUX, Président des anciens combattants LISIEUX, membre du conseil départemental de l'office national des anciens combattants du Calvados (dont commission Mémoire et Solidarité), etc...

Le 11 Novembre dernier, devant le Monument aux Morts de PLOUBEZRE, Denis JACOB, ancien combattant de la guerre d'Algérie, a reçu la Médaille du titre de reconnaissance de la Nation « grafe AFN » des mains d'Hubert GARRIC.



Denis JACOB entouré de Mme le Maire, Claude ARMANGE et Hubert GARRIC

# Le mot de l'opposition

## Ger an tu-enep

### Taxe d'Habitation 2018 : Faites vos comptes...

Au moment où vous recevrez votre taxe d'habitation 2018, nous vous invitons à comparer son montant avec celui de 2017. Le gouvernement annonce 30% de réduction dès 2018, et vous ?

Comme pour la grande majorité des français, votre taxe d'habitation devrait diminuer de 30% en 2018, de 65% en 2019 puis disparaître en 2020 pour la majorité de la population (environ 80% des foyers).

Bien sûr cette mesure nationale va s'appliquer sur toute la France, mais son incidence sera bien moindre à Ploubezre, car Madame le Maire et sa majorité ont voté la modification du calcul de la taxe d'habitation pour 2018. En modifiant la formule de calcul, une augmentation substantielle et fallacieuse s'est glissée dans votre taxe.

Petit rappel : en septembre dernier, Madame le Maire et sa majorité suppriment l'abattement général dont bénéficiaient tous les Ploubezriens depuis 40 ans. Cet abattement était une mesure sociale notamment envers les ménages occupants des logements plus modestes et souvent à ressources plus faibles, son montant forfaitaire représentait pour chaque foyer une réduction de l'impôt de 75 €.

Lors du vote du budget Madame le Maire a maintenu sa position pour faire supporter à la population une taxe d'habitation plus élevée.

Nous vous invitons à regarder la part communale sur votre feuille de 2018 (soit la première colonne du tableau de votre taxe d'habitation).

Ainsi vous constaterez :

- si vous faites partie des 20% non-exonérés de la taxe d'habitation, vous devrez supporter une augmentation de 75 €.
- si vous faites partie des 80% bénéficiant de la baisse annoncée de 30%, vous remarquerez que votre baisse est bien inférieure.

Voici quelques exemples : si vous avez payé

- 216 € en 2017 : vous aurez dû payer 151 € vous payerez 204 € en 2018 soit une baisse de 6%
- 320 € en 2017 : vous aurez dû payer 224 € vous payerez 276 € en 2018 soit une baisse de 14%
- 423 € en 2017 : vous aurez dû payer 296 € vous payerez 348 € en 2018 soit une baisse de 18%
- 527 € en 2017 : vous aurez dû payer 362 € vous payerez 421 € en 2018 soit une baisse de 20%
- 630 € en 2017 : vous aurez dû payer 441 € vous payerez 493 € en 2018 soit une baisse de 22%

Lors du dernier conseil, Madame le Maire nous a répondu qu'elle ne maîtrisait pas les décisions du gouvernement sur la taxe d'habitation, ni les conséquences de la suppression de l'abattement. Mais alors, pourquoi prendre un tel risque en pleine réforme fiscale annoncée depuis plus d'un an par le Président de la République ?

Nous considérons que toutes ces décisions ont été prises à l'encontre des intérêts des habitants qui vont supporter une surimposition de 140 000 € en 2018.

Décidément Ploubezre avance à contresens du national !

Bravo l'improvisation de la majorité municipale !

Les élu(e)s de le l'opposition

## Plateforme Téléphonique de Lannion-Trégor Solidarité

Le groupement appelé Lannion-Trégor Solidarité est sur les rails pour agir sur l'ensemble du territoire. Ce groupement de coopération social et médico-social intervient dans les domaines de services d'accompagnement et d'aide à domicile ainsi que les soins infirmiers à domicile. Il regroupe LTC via son Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) et les sept structures de services à domicile du territoire.

Un n° unique **02 96 22 15 20**, du lundi au vendredi 9h-12h / 13h30-17h.

**Missions de la plateforme :**

- **Réceptionner les demandes.**
- **Compléter la fiche de renseignement.**
- **Transmettre les demandes aux structures.**
- **Informé et orienter vers les ressources du territoire.**

# L'essentiel des Conseils Municipaux

## Ar pep brassañ eus kuzulioù ar gumun

### Conseil Municipal du 12 septembre 2017

#### **1/ Affaires communautaires - modification des statuts de LTC ;**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la demande de LTC, dans son courrier daté du 26 juin dernier, de modifier ses statuts afin de permettre les deux modifications statutaires suivantes :

1. Le transfert de l'assainissement collectif pour les communes de l'ex Communauté de Communes de la presqu'île de Lézardrieux.
2. La prise de compétence pour la création, la gestion et le développement d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS). A cet égard la sollicitation de LTC précise :

*La prise de compétence au 1<sup>er</sup> octobre 2017, au titre des compétences facultatives, consistant à « la création, la gestion et le développement d'un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) – Offre de services d'aide et d'accompagnement à domicile – SSAD/SSIAD ».*

Madame le Maire relève que ce changement de compétence se ferait à effet au 1<sup>er</sup> octobre 2017, échéance qui n'est pas habituelle et observe qu'à son sens cette date ne s'explique pas par une nécessité technique. Puis elle précise que le transfert de l'assainissement lui semble aller de soi, dans la mesure où, compte tenu de la volonté des élus de la presqu'île, il est globalement pertinent d'harmoniser les compétences sur le territoire ; cette harmonisation est cependant prévue au 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Madame LE CARLUER intervient alors pour demander s'il est possible d'envisager de séparer les votes des deux objets de modifications de statuts et Madame le Maire répond que cela peut être envisagé si l'assemblée le souhaite.

Elle poursuit son exposé en indiquant qu'il reste, alors, la question du GCSMS, qui a fait l'objet de polémiques nourries durant l'été, Elle précise qu'à l'époque, LTC n'avait pas souhaité prendre la compétence et avait laissé Ti Jikour à son sort, ce qui fait aujourd'hui problème mais qui pouvait s'entendre à l'époque, compte tenu du déficit important qui s'annonçait.

Madame PERRIN prend alors la parole et indique que pour sa part elle considère que l'association Ti Jikour a été noyauté petit à petit par l'AMAPA de Monsieur BENSARD et relève qu'il s'agit d'un organisme à but lucratif. Elle conteste aussi leur politique du personnel,

indiquant qu'il y aurait quelques 400 contentieux auprès des Prud'hommes... Puis Madame le Maire propose de procéder par deux votes pour se prononcer sur chacune des évolutions de statuts de LTC, ce qui est accepté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

#### **APPROUVE**

que la compétence facultative « Assainissement collectif » soit exercée sur l'ensemble du territoire communautaire y compris pour les communes de l'ex Communauté de communes de la Presqu'île de Lézardrieux, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix pour (et 11 abstentions)

#### **APPROUVE**

la prise de la compétence « Création, Gestion et Développement d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale » par Lannion-Trégor Communauté au 1<sup>er</sup> octobre 2017.

#### **2/ Affaires communautaires : Pacte fiscal et financier et Taxe d'Aménagement :**

##### **A) Présentation :**

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que LTC a souhaité soumettre à l'approbation des Conseils Municipaux son pacte fiscal et financier. Par ailleurs LTC souhaite mettre en place un certain nombre de mesures de financement, parmi lesquelles la Taxe d'Aménagement additionnelle ainsi que la Taxe d'Habitation sur les logements vacants. La commune ayant déjà décidé d'instaurer cette dernière mesure, LTC en sera finalement le bénéficiaire, Sur la question du Pacte Fiscal et Financier, Madame le Maire rappelle qu'il s'agit d'un document global dont les mesures particulières de recettes sont détaillées et visent à financer l'ensemble des charges de LTC.

Sur une question de Madame PERRIN, un échange s'engage sur la définition des abris de jardin. Il ressort de cet échange qu'il s'agit bien de s'aligner sur une pratique existante et que le détail de la définition ne présente pas de véritable enjeu. Puis, le débat s'étant porté sur la GEMAPI, il est précisé que l'en-

veloppe initialement arrêtée à 1 000 000 € par an (estimée en imputant 10 € par habitant du territoire, pour ~100 000 habitants) a été révisée à la baisse (800 000 € pour une imposition estimée entre 8 et 12 € par habitant selon le foyer fiscal).

Après ces échanges l'assemblée engage le vote sur les points mis au débat.

#### **B) Décision sur le pacte fiscal et financier :**

Madame le Maire rappelant qu'elle s'abstiendra compte tenu de son désaccord sur certains investissements et sur le traitement de la question des Attributions de Compensation, par 6 voix pour et 15 abstentions le Conseil municipal :

**VALIDE** le Pacte Financier et Fiscal 2017 de Lannion-Trégor Communauté.

#### **3/ Affaires communautaires - PLU de Ploubezre :**

Monsieur NICOLAS rappelle que la commune de Ploubezre a engagé la révision de son PLU arrêté en 2005. Elle a débattu de son PADD en Conseil Municipal le 25 Septembre 2015 puis arrêté son document le 28 novembre 2016. En application de la loi ALUR et en absence de minorité de blocage, Lannion-Trégor Communauté est devenue compétente en matière de « PLU » au 27 Mars 2017.

#### **4/ Affaires communautaires : Projet d'étude Rocade & contournement du bourg ;**

##### **A) Présentation :**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la sollicitation de LTC, par courrier en date du 21 avril dernier, pour que le Conseil Municipal soit saisi pour avis de « l'opportunité de lancer les études de faisabilité du projet d'infrastructure routière impactant le territoire de votre commune : Rocade Sud-Est et contournement du bourg de Ploubezre ».

Puis, faisant état de son courrier du 16 février 2015 par lequel elle demandait, compte tenu de la réflexion municipale engagée sur le PLU, que LTC envisage d'étudier un nouveau tracé de contournement du bourg,

Par ailleurs, elle note qu'en 2015 et jusqu'à cet été, LTC n'avait pas de délégation de Maîtrise d'Ouvrage du Département pour le contournement du bourg, Puis Monsieur VANGHENT intervient pour faire état de la délibération en Conseil Communautaire du 28 juin ; il indique alors que le propos initial visait à approuver le projet et les études, et observe que, comme le Conseil Municipal de Lannion n'avait pas délibéré en ce sens, et que celui de Ploubezre n'avait pas encore délibéré, le Conseil de Communauté a reformulé son projet de délibération pour s'en tenir aux études, et a décidé de reporter ce point de l'ordre du jour.

De même, l'assemblée échange sur la pertinence de l'argument de l'importance de la rapidité d'accès à l'aéroport de Guipavas pour les entreprises ou encore sur la nécessité que toutes les communes directement impactées par l'opération, y compris Plouaret, soient entendues.

Le débat prenant fin, Madame le Maire propose de

passer au vote du texte présenté.

##### **B) Décision :**

Le Conseil Municipal de Ploubezre, après en avoir délibéré,

Considérant qu'une large concertation publique est nécessaire sur le territoire communautaire, et plus encore sur les communes concernées, et, en conséquence, **sous la réserve expresse** que les études soient précédées : d'une réunion publique de présentation de l'opportunité du projet de rocade, d'un dialogue avec les parties concernées pour orienter les études et obtenir toutes les réponses à leurs interrogations, et qu'elles fassent au moins l'objet d'une réunion publique de restitution des résultats ;

Par 21 voix pour, soit l'unanimité,

**Approuve** le lancement par LTC des études pour la définition du programme de réalisation éventuelle de la rocade sud-est de Lannion et le contournement du bourg de Ploubezre ;

**Dit** que ces études devront être conduites selon un mode participatif, dont les modalités seront à convenir de façon consensuelle en Comité de Pilotage (COPIL), et dans la transparence réelle ;

**Dit** que l'ensemble des études ainsi que le résultat de la concertation publique devront permettre aux communes directement impactées par le projet de bénéficier des éléments nécessaires pour valider ou refuser la réalisation de ces infrastructures.

#### **5/ Exonérations de bases de Taxe d'Habitation :**

##### **A) Présentation :**

Madame LE CARLUER rappelle à l'assemblée la mesure d'Abattement Général à la Base appliquée sur les bases d'imposition de Taxe d'Habitation perçue par la commune instituée en 1975. L'abattement général à la base, appliqué au taux de 15 %, relève donc le taux d'imposition en proportion, Puis Madame LE CARLUER observe que la mesure d'abattement doit être rapportée avant la fin septembre 2017 pour être applicable sur 2018. Compte tenu du contexte fiscal annoncé par le gouvernement (prise en charge de la Taxe d'Habitation par l'Etat) il est particulièrement opportun de s'interroger cette année sur le maintien de l'abattement. A cet égard, elle précise que la Commission des finances s'est prononcée favorablement sur l'adoption de cette mesure.

Madame PERRIN indique alors qu'elle a analysé sa feuille d'impôts et observe que l'abattement est forfaitaire et donne des résultats de calculs pour une petite et une grande maison indiquant qu'elle en conclut qu'il peut y avoir une différence d'imposition de l'ordre de 30 € par an. Madame LE CARLUER indique alors que ce calcul ne suffit pas puisqu'il existe déjà des mesures d'exonérations de la Taxe d'Habitation pour les ménages les plus modestes (192 selon les éléments fournis en Commission de Finances) et

qu'il y a un changement de contexte en cours par la suppression de la Taxe d'Habitation avec le nouveau gouvernement, ce qui fait tout l'intérêt de la mesure proposée

### **B) Exonérations de bases de Taxe d'Habitation - Décision :**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet arrêté en Commission et en avoir délibéré, décide, par 17 voix pour et 4 contre:

- De supprimer l'Abattement Général à la Base institué (régime dit « Normal » de 15 % appliqués sur les bases d'imposition de Taxe d'Habitation) par délibération du 26 février 1975 et modifié par la suite ;
- Dit que cette décision sera notifiée aux services de l'Etat.

### **6/ Projet de Conseil Municipal de jeunes :**

Madame ROBIN-DIOT fait part à l'assemblée du projet de création d'un Conseil Municipal de jeunes en observant qu'il est fondamental que l'apprentissage de la démocratie commence tôt dans l'existence de l'individu. Cet apprentissage intervient en complément de l'éducation familiale, scolaire. Elle précise alors que la municipalité propose la mise en place d'un Conseil Municipal Jeunes pour la période 2017-2019, conformément à ses engagements.

Elle indique alors que celui-ci aura pour objectif de favoriser la participation citoyenne dès le plus jeune âge et l'apprentissage de la démocratie. D'un point de vue juridique, aucune loi ne vient réglementer la création d'un Conseil Municipal Jeunes. Sa création relève de plein droit de l'autorité municipale. Chaque collectivité qui souhaite se doter d'un Conseil Municipal Jeunes en détermine librement les règles de constitution et de fonctionnement, dans le respect des valeurs de la République et des principes fondamentaux de non-discrimination et de laïcité. Puis elle fait part du texte déjà transmis aux membres de l'assemblée :

Puis Madame ROBIN-DIOT fait part à l'assemblée d'un calendrier de mise en œuvre de la mesure, qui a commencé par sa présentation au forum des associations. Il se poursuivrait ainsi :

#### **►►► Octobre**

- Réunion d'information le 14 à 11h au CAREC
- Article dans le Kelou
- Page sur le site Internet

#### **►►► Novembre**

- Election et constitution du CMJ

#### **►►► Janvier**

- Présentation du CMJ aux vœux du maire
- 1<sup>er</sup> Conseil du CMJ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la création d'un Conseil Municipal Jeunes dans les conditions ci-dessus précisées.

### **7/ Affaires diverses**

#### **ZAC : projet de lotissement communal :**

Monsieur NICOLAS fait part à l'assemblée du contentieux notifié cet été par Madame MAGOAROU sur le

Permis d'Aménager dont bénéficie la société Terra Développement. Il précise qu'en conséquence la société TERRA Développement a fait savoir son intention de suspendre le processus de (pré) commercialisation déjà engagé, dans l'attente de la purge de ce recours. Il tire de cet état de fait deux conséquences :

1- Activation du projet de « lotissement » communal, rue Pierre MARZIN. Négociation avec la société TERRA Développement d'un nouveau projet dans la ZAC. L'accord de principe de TD sur le lot L/N2 est à finaliser en vue d'une opération commercialisable à l'échéance d'un an.

- L'expertise missionnée par la commune, et à laquelle participait Madame OLLIVIER comme son propre expert et son avocat, a conclu sans ambiguïté que l'ouvrage réalisé par la commune n'était pas en cause dans les dégâts ;
- Des malfaçons évidentes existaient dès la mise en œuvre du Liner, ce que l'expert de Madame OLLIVIER relève aussi dans son rapport ;

Elle conclut de tout ceci que la responsabilité de la commune n'est pas en cause, contrairement à ce qui a pu être répandu.

#### **Point / rentrée scolaire :**

Madame ROBIN-DIOT informe l'assemblée que la rentrée s'est bien passée. Dans le détail elle précise que

- Le nouveau Directeur, Monsieur Guillaume TILLY s'est installé dans ses fonctions avec 107 élèves répartis en 4 classes. Il s'occupera, avec Mme GAUTHIER et Mme GILBERT, nouvellement nommées, des Grandes Sections. Il n'y a pas de changement en PS et MS ;
- En élémentaire, la nouvelle Directrice, Madame Sophie HUGUENOT, a été nommée juste avant la rentrée. Il y a toujours 8 classes pour 182 élèves.

Suit un échange concernant les TAPs au cours duquel Madame ROBIN-DIOT précise que la municipalité envisage une consultation des parents dans le trimestre.

#### **Exposition à la bibliothèque :**

Monsieur JEGOU fait part à l'assemblée qu'une exposition de photographies et peintures, œuvres de Monsieur Gérard URVOAS, de Bégard, sera mise en place du 15 septembre au 15 octobre. Il précise qu'un vernissage, auquel les membres de l'assemblée seront conviés est prévu, mais qu'il n'est pas encore certain de la date.

#### **Journées du patrimoine :**

Elles auront lieu ce week-end et les deux sites sur la commune sont la chapelle de Kerfons et le café PERU de Kerazern.

#### **Anniversaire de la doyenne :**

Madame le Maire invite l'assemblée au Vin d'honneur à l'occasion du centième anniversaire de la doyenne Madame Louise Le Bris le samedi 16 septembre à 11 heures à la Mairie.

## 1) Procès-verbal de la séance précédente :

Madame le Maire fait part à l'assemblée que certaines observations émanant de Madame PERRIN ont donné lieu à des corrections au procès-verbal de la séance du 12/09/2017, mais qu'elle n'a pas pu en accepter d'autres, notamment celles relatives à la motion sur le SAAD. En effet, elle considère que le texte initial est le reflet de ce qui s'est déroulé en séance, ce qui n'est pas le cas des corrections proposées... Madame PERRIN fait part de son désaccord et indique qu'elle disposait bien de la motion proposée mais qu'elle ne l'a pas lu puisque Madame le Maire ne l'a pas laissé faire, ce que celle-ci dément. Suit un échange sur la question de savoir si le projet de motion était ou non disponible. Madame PERRIN indique alors que l'opposition ne signera pas le texte du procès-verbal dans ces conditions. Monsieur MENOUE demande alors une interruption de séance et Madame le Maire lui répond qu'elle n'en voit pas l'intérêt, prenant acte que chacun signera ou pas le procès-verbal. A l'invitation de Monsieur MENOUE, Madame PERRIN dit alors que les membres de l'opposition se retirent de la réunion, ce qu'ils font.

Monsieur VANGHENT s'étonne alors de l'attitude des membres de l'opposition, leur reprochant leur manière de faire de la politique et disant qu'à son sens il ne faut pas s'étonner que les plus jeunes se détournent de la politique et de la chose publique devant de tels comportements. Départ de Mme PERRIN et de Messieurs MANAC'H, MASSE et MENOUE.

## 2/ ZAC : tarifs des lots rue Pierre MARZIN :

A l'invitation du Maire, Monsieur NICOLAS fait part à l'assemblée de l'exercice, par la société TERRA Développement, de la clause de suspension d'acquisition de l'îlot I de la ZAC compte tenu du contentieux engagé sur leur permis d'aménager.

- que les frais de notaire sont à la charge des acquéreurs ;
- que la signature du compromis de vente est soumise au versement d'arrhes équivalent à 5% du prix TTC (arrondi à l'Euro inférieur) ;
- que l'engagement d'acquisition d'un lot porte une clause de versement d'une somme forfaitaire de 500 € à titre de dommages et intérêts en cas de désistement ;
- que l'acquisition de 2 lots contigus par un même acquéreur ou co-acquéreurs est prohibée ;
- que le compromis ne pourra engager la commune au-delà d'un an à compter de la date de l'acte ;
- que par dérogation au régime habituel de la TVA, la vente des terrains à bâtir donne lieu à l'application du régime TVA à la marge ;
- que la présente délibération ne constitue pas une offre de vente ;

Vu l'avis des Domaines du 09/10/2017 ;

Vu le cahier des charges de cession de terrain pour l'îlot H de la ZAC ;

Vu l'avis favorable des Commissions Urbanisme et Finances ;

Vu le projet de prix arrêté en commission urbanisme et établi comme suit :

N° lot	Surface	TVA/Marge	PV TTC	PPV H.T.
1	573 m <sup>2</sup>	6 195,56	42 900	36 782,59
2	398 m <sup>2</sup>	4 292,56	33 900	28 965,43
3	368 m <sup>2</sup>	3 968,19	32 700	27 911,36
4	392 m <sup>2</sup>	4 238,50	35 400	30 206,42
5	485 m <sup>2</sup>	5 254,87	41 500	35 459,15
6	505 m <sup>2</sup>	5 449,50	41 500	35 491,58
7	608 m <sup>2</sup>	6 563,18	43 750	37 552,20
8	696 m <sup>2</sup>	7 536,31	48 900	42 006,05
9	548 m <sup>2</sup>	5 936,06	39 900	34 239,34
10	503 m <sup>2</sup>	5 427,87	39 900	34 154,65

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : Approuve le projet de tarifs ci-dessus, ainsi que le détail des conditions de ventes énoncé

## 3/ Tarifs 2018

Madame Le CARLUER fait part à l'assemblée de la proposition de la Commission des Finances de faire évoluer les tarifs sur la base d'un taux de 1 %. Elle précise par ailleurs qu'un nouveau tarif a été proposé en Commission de Finances pour l'utilisation abusive éventuelle du caveau provisoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, adopte les tarifs suivants :

### Cimetière - creusement de fosses:

Fosse normale	134 € TTC
Fosse sur creusée	161 € TTC
Fosse enfant	54 € TTC
Caveau	ouverture = 134 € TTC
Réduction de corps	67 € TTC

### Cimetière - Concessions:

(La concession est donnée pour une emprise de 2,00 X 1,10 m)

Concession de 15 ans	134 €
Concession de 30 ans	242 €
Concession de 50 ans	444 €

### Caveau provisoire : (Cas de figure d'une utilisation abusive ou non conforme à sa destination)

Tarif de 1/12<sup>ème</sup> d'une Concession de 15 ans, pour chaque période de 30 jours.

### Columbarium: ouverture = 67 € TTC

Concession de 15 ans 242 €

### Jardin du souvenir: (Ouverture, Fourniture et pose de la plaque nominative)

[plaque posée pour 15 ans] = 110 € TTC

### Concession pour tombes cinéraires :

ouverture = 67 € TTC

(La concession est donnée pour une emprise de 0,70 X 0,80 m et 4 urnes cinéraires au plus)

Concession de 15 ans	242 €
Concession de 30 ans	351 €
Concession de 50 ans	552 €

### Taxe d'inhumation :

**Utilisation de la salle de gymnastique (salle A PAU-GAM) 124 € / trimestre (pour séance (sous réserve d'accord express) hebdomadaire de moins de 2 heures)**

**Droits de place 3,80 €**

### Appliqué au forfait, par journée

Installation occasionnelle 76 € pour la journée

Occupation semi-permanente par les terrasses des bars (20 m<sup>2</sup>) 40 € par an

**Busages** (sous réserve d'accord de la Commission voirie avec 6 Mètres minimum)

Jusqu'au Diamètre 0,30 m 69 € le M linéaire

**Photocopie Noir & Blanc 0,30 € la page A4**

### Photocopie Noir & Blanc, tarif réglementé (CADA),

0,18 € la page A4

(Facturation de travaux d'intérêt public uniquement) :

**Main d'œuvre municipale 35 € / Heure**

**Main d'œuvre avec Tracto-Pelle 86 € / Heure**

**Main d'œuvre avec Cureuse 86 € / Heure**

**Débroussaillages d'office 0,42 € le m<sup>2</sup> (Manuel)**

0,21 € le m<sup>2</sup> (Mécanique)

22 €

### Repas des anciens

## 4/ Décisions modificatives des budgets:

Décision Modificative N° 1 du Budget principal - Approbation :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la Décision Modificative du Budget qui lui est proposé, ainsi qu'il suit :



## Section Fonctionnement :

Dépenses		
012 6218	Personnels CdG pour archives	+ 10 000,00 €
012 64131	Personnels non titulaires	+ 35 000,00 €
65 6521	Subventions d'équilibre des budgets annexes	+ 4 000,00 €
66 66111	ICNE (intérêts courus)	+ 1 800,00 €
66 66112	ICNE (intérêts courus)	+ 4 200,00 €
023	Virement à la section d'investissement	+ 64 500,00 €
68 6811 (ordre)	Amortissements	+ 5 000,00 €
Recettes		
013 6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	29 000,00 €
013 6419	Remboursements Supp. Fam. de Traitement	6 000,00 €
7411	DGF	- 4 000,00 €
74121	Dotation de Solidarité Rurale	+ 38 700,00 €
74127	Dotation Nationale de Péréquation	10 900,00 €
7325	Fonds de Péréquat° Intercomm. & Communal FPIC	+ 15 700,00 €
042 722 (ordre)	Transferts de sections (Travaux en régie)	50 000,00 €

## Section d'Investissement :

Dépenses		
21	(Achat logiciel cimetièrè)	+ 3 500,00 €
27	(Eclairages publics)	+ 2 500,00 €
040 2313 (ordre)	Constructions	+ 20 000,00 €
040 2315 (ordre)	Installations, matériels outillages & mobilier	+ 30 000,00 €
Recettes		
1641	Emprunts	- 13 500,00 €
023	Virement de la section de Fonctionnement	+ 64 500,00 €
040 28041582 (O)		- 58 439,66 €
040 28041582 (O)	(Eclairages publics)	+ 13 641,50 €
040 281571 (O)	(Véhicules – Mat. Roulant)	+ 360,00 €
040 281578 (O)	(Autres Mat. et outillages voirie)	+ 13 273,78 €
040 28182 (O)	(Matériel de transport)	+ 5 670,09 €
040 28183 (O)	(Matériel de bureau & informatique)	+ 25 531,01 €
040 28184 (O)	(Mobilier)	+ 1 762,40 €
040 28188 (O)	(Autres immobilisat° corporelles)	+ 3 200,88 €

## 3/ Restauration de la chapelle de Kerfons :

Madame le Maire fait part à l'assemblée que les travaux de restauration de la chapelle de Kerfons sont inscrits au contrat de territoire. Une consultation pour le choix d'un architecte a été menée afin d'établir le projet architectural et technique. Une consultation a été organisée pour le recrutement d'un Maître d'œuvre, et le cabinet d'architecte 2BDM de Paris, seul soumissionnaire, a été agréé par le service de la Direction Régionale de l'Action Culturelle (DRAC) avec une offre d'un montant de 35 112 € HT.

Sous réserve de l'analyse du Maître d'œuvre, le coût des travaux est estimé à 440 000 € HT. A ces travaux, il convient d'ajouter les frais d'étude et de maîtrise d'œuvre :

Maîtrise d'œuvre	35 112 € HT
SPS et contrôles	6 050 € HT
Travaux	440 000 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'attribuer la maîtrise d'œuvre au cabinet 2BDM Architecture et patrimoine de Paris pour un montant de 35 112 € HT soit 421 34,40 € TTC ;

## 4/ Dénomination de voie :

Monsieur NICOLAS rappelle que la conception du nouveau « lotissement » rue Pierre Marzin, prévoit qu'une nouvelle voie sera créée pour desservir 4 lots. La proposition de dénomination de la Commission Urbanisme est « Venelle an Dervenn ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
- DECIDE de nommer cette voie interne du lotissement « venelle an Dervenn ».

## 5/ Affaires diverses

### Travaux au CAREC :

Monsieur VANGHENT communique pour information à l'assemblée que LTC a été labellisée territoire à énergie positive pour la croissance verte lui permettant ainsi d'obtenir des certificats d'économie d'énergie bonifiés. Il propose que le nouveau système de chauffage au Gaz Naturel du CAREC soit pris en compte à hauteur de 70%. Une enveloppe d'un montant de 50 000 € de travaux a été soumis à LTC pour qu'ils en fassent le portage. Les travaux doivent être entièrement réalisés avant fin 2018, ce qui impliquera une fermeture de la salle en juillet. Il pourrait être également proposé la rénovation du système d'aération.

### Motion :

Par ailleurs, Monsieur Vanghent se déclare choqué de l'attitude de l'opposition et soumet le texte d'une motion qu'il a rédigé durant le conseil :

« Nous tenons à déplorer l'attitude de l'équipe de l'opposition qui a quitté la séance du conseil municipal avant l'examen du premier point à l'ordre du jour. A chaque Conseil Municipal, nous assistons de la part de l'opposition à des tentatives de déstabilisation, des polémiques, des demandes sans fondement, et dernièrement, l'adoption de motions sans transmission du texte au préalable. Cela contraste avec l'attitude globalement positive de ces élus lors des commissions thématiques (c'est à dire quand les réunions ne sont pas ouvertes au public). La commune de Ploubezre mène de nombreux projets qui sont le plus souvent consensuels. L'équipe municipale s'efforce de mener ces projets et de gérer la commune au mieux de ses possibilités.

Certains élus de l'opposition sont élus depuis plus de 34 ans. Ce qu'il ressort de cette expérience, c'est surtout un rare talent pour créer des polémiques et faire les gros titres des journaux (peut-être était-ce l'objectif de ce dernier coup d'éclat ?). Nous considérons que la principale responsabilité de notre équipe est d'agir ensemble de façon constructive et dans le dialogue, pour la commune et ses habitants. Personne ne sort grandit de ce genre de situation et il ne faut pas s'étonner que les plus jeunes se détournent de la politique et de la chose publique face à de tels comportements. »

La lecture du projet de motion est suivie d'applaudissements et est adopté par l'assemblée. Suit alors un échange au cours duquel Madame Le Maire rappelle qu'il existait un consensus au sein de la liste pour dépasser les divergences politiques afin de travailler au service de la commune et précise que les projets communaux sont conduits sans politique ni polémique.

### Monument aux morts :

Le Conseil Municipal donne suite à la demande de Mme HUON d'inscrire son grand père, Monsieur Pierre Marie HUON, sur le monument aux morts.

### le Conseil Municipal, à l'unanimité ADOPTE les tarifs proposés pour le CAREC : (cf page suivante)

DECIDE que, à l'occasion de toute mise à disposition du CAREC, toute dégradation (de vaisselle, d'ustensile, d'équipement ou autre) donnera lieu à réparation ou remplacement à la charge du bénéficiaire et sera facturée au prix coûtant.

DIT qu'une caution de 750 € sera à verser pour la réservation de la salle du CAREC ;

DIT qu'une caution de 150 € sera à verser pour la réservation de la salle Marie Curie ;

Location du CAREC	2017		
Manifestation	Commune	Extérieurs <b>(Voir*)</b>	
<b>BALS</b>			
Entrée gratuite (Consommation au tarif normal)	135 €	538 €	
En Après midi (Bal, Thé dansant, Fest deiz) Option repas (carte = ou < 15 €)	269 € +114 €	538 € +126 €	
<b>REPAS</b>	<b>&lt; = 100</b>	<b>&gt; 100</b>	<b>&lt; = 100</b> <b>&gt; 100</b>
<b>Repas de famille &amp; assimilés</b> (communions, baptêmes, ...); Type repas complet			
repas de midi (8h - 20 h), ou repas du soir (14 h- 8 h) * Option "Avant", sans repas <b>selon possibilité à la remise des clefs</b> (depuis 14 h à J-1 ou 8 h à J)	269 € +74 €	383 € +74 €	383 € +81 €   518 € +81 €
repas de midi et repas du soir * de 14 h (J-1) à 8 h (J+1) * Option "retour" (à la réservation); salle disponible de 14 h (J-1) jusqu'à 18 h (J+1)	383 € +114 €	498 € +114 €	518 € +126 €   652 € +126 €
<b>Mariages</b>			
Remise des clefs de 14 h à J - 1 jusqu'à 18 h à J + 1	656 €	747 €	
<b>Réveillons et assimilés</b>		747 €	
<b>Repas d'association : J de 8h à 20h ou de 14h à J à 8h à J+1</b>			
Gratuit (et sans recette par ailleurs) Option retour <b>suivant disponibilité à la remise de clefs</b>	135 € +114 €	518 € +126 €	
carte < 15 € (ou avec recette) Option retour <b>suivant disponibilité à la remise des clefs</b> (de 14 à J à 18 h à J+1)	269 € +114 €	518 € +126 €	
Carte > ou = 15 € Option retour <b>suivant disponibilité à remise des clefs</b>	383 € +114 €	518 € +126 €	
<b>Dîners débats; Banquets d'entreprises, ...</b> de 8 h à 20 h ou de 14 h à J à 8 h à J + 1 <b>&lt; = 200 convives</b> <b>&gt; 200 Convives</b>	383 € 498 €	652 € 787 €	
<b>Vin d'Honneur</b> (et assimilés) (Exclus juin, juillet et août et week-end prolongé ; et toujours sous réserve d'accord au cas par cas) Particulier Association	135 € 0	269 € /	
<b>Séances récréatives</b> (+ concours, tournois) (sono comprise) Gratuite (et sans recette par ailleurs) ( <b>suivant la disponibilité 1 mois avant réservation pour les extérieurs</b> ) < = 6 € / entrée (y compris soirée Loto) > 6 €	0 175 € 249 €	518 € 518 € 518 €	
<b>Arbre de Noël</b> voir éventuellement au cas par cas	0	350 €	
<b>Expositions</b> Tarif et durée défini en municipalité / cas Avec ventes Sans Vente	343 € Gratuit	343 € Exclus	
<b>Réunions</b> (sous réserve d'accord au cas par cas), avec Sono 1/3 de la salle 2/3 de la salle 100% de la salle	gratuit	114 € 175 € 269 €	
<b>Sono</b>	Gratuit	Gratuit	
<b>Chauffage</b> (par jour – gratuit pour les associations communales)	Gratuit	94 €	
<b>Sous-sol</b> (soirées privées)	34 €	exclus	
<b>Salle Marie CURIE:</b> (sous réserve d'accord au cas par cas) 1 repas (uniquement repas froids) 2 repas – midi & soir (uniquement repas froids) Option retour selon disponibilité à la remise des clefs Vin d'honneur ou soupe à l'oignon ... (Particuliers) Vin d'honneur ou soupe à l'oignon ... (Soirée de classes)	148 € 249 € 74 € 74 € 0	exclus exclus exclus 114 € exclus	
<b>Longère</b> avec cuisine (Repas privés, sous réserve d'accord explicite)	175 €	exclus	
<b>Location de matériel :</b> (l'unité)			
1) Table 2) Banc 3) Forfait Transport bancs et tables (sous réserve d'accord) 4) Verres ordinaires (12)	6 € 2 € 74 € 2 €	exclus	

# Conseil Municipal du 29 janvier 2017

## 1) Subventions 2017 ;

A) Présentation des propositions de la commission finances : Madame LE CARLUER indique que l'enveloppe globale proposée par la Commission Finances a augmenté, que la Commission des finances propose :

- de réévaluer la subvention à l'ASP 22 (+ 150 €), cette association s'occupe de nombreux enfants ;
- de revaloriser de 100 € la subvention à Ploubz'anim (subvention exceptionnelle) ;
- de revaloriser de 20 € la subvention aux donateurs de sang bénévoles du Léguer ;
- d'attribuer pour la première fois une subvention de 200 € à l'association (extra communale) « Un IRM pour le Trégor ».
- de prévoir un crédit exceptionnel de 1 500 € (Comice Agricole et Redadeg).

Puis Madame LE CARLUER détaille les subventions proposées par la Commission en distinguant les demandes des associations communales (+ 200 €) des associations extra communales (ou extérieures) (+ 1 020 €, dont + 1 000 € de subventions exceptionnelles prévues).

Associations	Vote 2017	C° 2018
Enveloppe Annuelle	16 110	17 530
U. S. Ploubezre	2 800	2 800
Société de chasse de Ploubezre	500	500
Club du 3 <sup>e</sup> âge (Les Genets d'Or)	350	300
Subvention exceptionnelle	50	
Amicale Cyclotouriste	500	500
U N C Section Locale de Ploubezre	250	250
Amicale Laique	2150	2150
ASELP	1000	1000
Mutuelle coups durs	250	250
Min Ran	250	250
Anciens Résistants et Maquisards du Secteur Nord I	100	100
Rederien Plouber	300	300
Had pardon	250	250
Foot Salle Ploubezre (FSP)	200	200
La ruche artistique	1800	1800
Union Bouliste de Ploubezre	300	300
Ploubz'anim	500	500
Subvention exceptionnelle		100
ASP22	1000	1150
Charlotte	200	200
Les Amis de Kerfons	200	200
Lozer Dart's club	100	100
Opération Courir pour la vie (Institut CURIE)	450	450
Papillons Blancs (ADAPEI 22)	80	80
Association des Paralysés de France	80	80
Secours Populaire	250	250
Téléthon / AFM (Association Locale du,,)	80	80
Association des donateurs de sang b. du Léguer	80	100
A C Trégor	200	200
Un enfant, une famille Bretonne	100	100
Cécile Espoir	200	200
JALMALV	80	80
Pupilles de l'Education Nationale	80	80
15 <sup>ème</sup> de cavalerie	200	200
Souvenir Français	80	80
Trisomie 21	200	200
Caritas - Secours catholique	80	80
Rêve de clown	100	100
Solidarité Paysans	100	100
Un IRM pour le Trégor		200
Crédits de subventions exceptionnelles	500	1500
Comité de jumelage Llanbradach Ploubezre	550	550
Comité National d'Action Sociale (CNAS)	9718,21	9088,25

15 <sup>ème</sup> de cavalerie	200	200
Souvenir Français	80	80
Trisomie 21	200	200
Caritas - Secours catholique	80	80
Rêve de clown	100	100
Solidarité Paysans	100	100
Un IRM pour le Trégor		200
Crédits de subventions exceptionnelles : Redadeg, Comice A.)	500	1500
Comité de jumelage Llanbradach Ploubezre	550	550
Comité National d'Action Sociale (CNAS)	9088	9088

Après l'examen de la situation globale, le Conseil Municipal procède à un vote de chaque subvention.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes.

Associations	Vote 2017	Vote 2018
U. S. Ploubezre	2 800	2 800
Club du 3 <sup>e</sup> âge (Les Genets d'Or)	350	300
Subvention exceptionnelle	50	
U N C Section Locale de Ploubezre	250	250
Amicale Laique	2150	2150
Mutuelle coups durs	250	250
Min Ran	250	250
Anciens Résistants et Maquisards du Secteur Nord I	100	100
Foot Salle Ploubezre (FSP)	200	200
La ruche artistique	1800	1800
Union Bouliste de Ploubezre	300	300
Ploubz'anim	500	500
Subvention exceptionnelle		100
ASP22	1000	1150
Charlotte	200	200
Les Amis de Kerfons	200	200
Lozer Dart's club	100	100
Opération Courir pour la vie (Institut CURIE)	450	450
Papillons Blancs (ADAPEI 22)	80	80
Association des Paralysés de France	80	80
Secours Populaire	250	250
Téléthon / AFM (Association Locale du,,)	80	80
Association des donateurs de sang b. du Léguer	80	100
A C Trégor	200	200
Un enfant, une famille Bretonne	100	100
Cécile Espoir	200	200
JALMALV	80	80
Pupilles de l'Education Nationale	80	80
15 <sup>ème</sup> de cavalerie	200	200
Souvenir Français	80	80
Trisomie 21	200	200
Caritas - Secours catholique	80	80
Rêve de clown	100	100
Solidarité Paysans	100	100
Un IRM pour le Trégor		200
Crédits de subventions exceptionnelles	500	1500
Comité de jumelage Llanbradach Ploubezre	550	550
Comité National d'Action Sociale (CNAS)	9718,21	9088,25

## 2/ Nouvelle organisation du temps scolaire ;

### Décision :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments mis au débat et en avoir délibéré, par 18 voix pour et 5 abstentions (Mme PERRIN et Mrs MASSE et MENOÛ ainsi que leurs procurations).

Vu le II de l'article D.521-12 du Code de l'Éducation,

- Demande au DASEN une adaptation de l'organisation du temps scolaire, pour un retour à la semaine de 4 jours ;
- Demande au Maire de saisir le DASEN en ce sens.
- Prend acte du projet d'horaires suivants :

Ecole élémentaire	8 h 50	12 h 05	13 h 45 à 16 h 30
Ecole maternelle	8 h 40	11 h 55	13 h 45 à 16 h 30

## 3/ Travaux à la chapelle de Kerfons - plan de financement :

### Présentation :

Madame le Maire rappelle la délibération du 24/11/2017 sur la désignation d'un maître d'œuvre et d'un coordinateur SPS pour les travaux de restauration de la Chapelle de Kerfons. Une première tranche de travaux validée par la DRAC sera conduite en 2018 pour les montants suivants :

Maîtrise d'œuvre : 24 000 €	
SPS :	3 000 €
Travaux :	220 000 €
Frais divers :	13 300 €

**TOTAL 260 300 € HT** soit 312 360 € TTC

Elle indique que ces travaux peuvent faire l'objet des financements suivants :

DRAC Etat	40%	104 120 €
CD 22 (contrat de territoire)	10%	26 030 €
Conseil Régional	20 %	52 060 €
Fondation DELESTRE (montant défini après dépôt dossier de subvention)		
Autofinancement		78 090 €
<b>TOTAL</b>		<b>182 210 €</b>

Madame le Maire indique par ailleurs que la commune va engager une démarche auprès de la Fondation du Patrimoine et Monsieur NICOLAS précise alors les modalités de ce financement.

### Décision :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments mis au débat,

- Autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- Adopte le plan de financement suivant :

DRAC Etat	40%	104 120 €
CD 22 (contrat de territoire)	10%	26 030 €
Conseil Régional	20 %	52 060 €
Conseil Régional (Skoaz ouzh Skoaz - montant à définir)		
Fondation DELESTRE	(montant à définir)	
Autofinancement communal	solde	78 090 €
<b>TOTAL</b>		<b>260 300 €</b> (sur Hors Taxes)

## 4/ Plan de financement des aménagements au CAREC et salle PAUGAM :

### A) Présentation :

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de travaux sur le parking du CAREC et sa délibération du 30 juin dernier approuvant le projet. Puis elle détaille ce projet, déjà présenté en commission du 03/01/2018. L'estimation globale des travaux d'aménagement des abords du CA-

REC s'élève à 378 596 € HT et se décompose comme suit :

Travaux préparatoires	91 075,00 € HT.
Voirie définitive	223 446,00 € HT
Réseaux d'eaux pluviales	40 525,00 € HT
Réseaux d'eau potable	4 000,00 € HT
Travaux d'espaces verts	13 600,00 € HT
Annexes	5 950,00 € HT

Études	37 370,00 € HT
SPS	2 000,00 € HT

**Montant total 417 966,00 € HT**

Elle indique que ces travaux peuvent recevoir les financements suivants :

DETR (sur les travaux de sécurité 35 %)	78 206,00 € HT
Conseil Régional : contrat de partenariat 10%	41 796,00 € HT
Fond de concours de LTC au titre « des circulations douces »	6 000,00 € HT

Fond de concours de LTC au titre « de l'accessibilité abri bus »	3 500,00 € HT
--	---------------

DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)

Sécurisation des équipements publics (Montant à définir)

Solde à charge de la commune de Ploubezre	288 464,00 € HT
---	-----------------

**Montant total 417 966,00 € HT**

### B) Décision

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments mis au débat et en avoir délibéré,

- Autorise, par 18 voix pour et 5 contre (Mme PERRIN, Mrs MASSE et MENOÛ, et leurs procurations) le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au projet d'aménagement des abords du CAREC et de la salle PAUGAM ;

- Adopte, à l'unanimité, le plan de financement prévisionnel suivant :

DETR (sur les travaux de sécurité 35 %)	78 206,00 € HT
Conseil Régional : contrat de partenariat 10%	41 796,00 € HT
Fond de concours de LTC au titre « des circulations douces »	6 000,00 € HT

Fond de concours de LTC au titre « de l'accessibilité abri bus »	3 500,00 € HT
--	---------------

DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)

Sécurisation des équipements publics (Montant à définir)

Solde à charge de la commune de Ploubezre	288 464,00 € HT
---	-----------------

**Montant total 417 966,00 € HT**

## 5/ Travaux d'économie d'énergie au CAREC : Convention & Financement :

### A) Présentation :

Monsieur VANGHENT rappelle que la commune envisage des travaux d'amélioration énergétique du CAREC et en précise le détail. Les travaux proposés sont de deux ordres :

- Remplacement du système de chauffage électrique par un système au gaz naturel ;
- Mise en place d'un éclairage LED.

### B) Décision :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments mis au débat et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à signer une convention avec LTC et l'entreprise, afin d'obtenir les CEE bonifiés ;
- Sollicite le fonds de concours de LTC pour les travaux de rénovation énergétique au taux maximum (30% du coût HT restant à charge) ;
- Sollicite la Dotation de soutien à l'investissement Local 2018 pour les travaux au titre de la rénovation thermique.

## 6/ Travaux rue Pierre Marzin :

### A) Présentation :

Madame le Maire rappelle le projet de travaux d'aménagement de voie et réseaux sur la rue Pierre MARZIN. Après analyse des offres, il a proposé de retenir les propositions suivantes, comme mieux disantes :

Lot 1 : Terrassement-voirie –Espaces verts

Entreprise Eurovia pour un montant de 121 368 € HT

Lot 2 : Réseaux eaux usées, eaux pluviales & AEP :

Entreprise SLC pour un montant de 99 820 € HT

Lot 3 : Réseau télécommunication :

Entreprise Bouygues pour un montant de 13 970 € HT

**TOTAL : 235 158 € HT**

Madame le Maire précise qu'il ressort de l'analyse des offres que la consultation est fructueuse pour l'ensemble des lots et que le total pour l'ensemble des 3 lots est de 235 158 € HT (282 189,60 € TTC) pour une estimation prévisionnelle de 216 385 € HT.

### B) Décision :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments mis au débat et en avoir délibéré, par 18 voix pour et 5 abstentions (Mme PERRIN, Mrs MASSE et MENOUE, et leurs procurations),

- Valide les résultats de la consultation et autorise le Maire à lancer les travaux ;

- Autorise le Maire à signer les marchés et toutes pièces afférentes à cette affaire pour un montant total de 235 158 € HT soient 282 189,60 € TTC qui se décompose comme suit :

Lot 1 : Terrassement-voirie –Espaces verts

Entreprise Eurovia pour un montant de 121 368 € HT

Lot 2 : Réseaux eaux usées, eaux pluviales & AEP :

Entreprise SLC pour un montant de 99 820 € HT

Lot 3 : Réseau télécommunication :

Entreprise Bouygues pour un montant de 13 970 € HT

## 7/ Indemnité au receveur :

le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer l'Indemnité de Conseil à Madame Michèle MAHE, Receveur Municipal, au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, pour le montant Brut de 781,96 €.

## 8/ Conventions :

### \* SDE – Travaux :

Madame le Maire fait part à l'assemblée de l'étude par le Syndicat Départemental d'Electricité de l'aménagement de l'éclairage public aux parkings du pôle sportif, Salle Le Carec et Ecoles comme suit :

- Le projet d'éclairage public est estimé à un montant de 64 500 € HT, soit 38 700 € à la charge de la commune

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet et en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec le SDE sur cette base.

### \* Travaux au Pôle médical :

Madame le Maire fait part à l'assemblée de l'intérêt de réaliser des travaux d'aménagement des deux cellules du Pôle Médical disposant d'un accès extérieur. En effet elle précise qu'elle a rencontré à plusieurs reprises des professionnels paramédicaux éventuellement intéressés par des locaux, mais que ceux-ci sont généralement dans l'attente d'une solution à court terme que l'absence d'aménagement ne permet pas de satisfaire. A l'inverse, un aménagement suppose un parti pris qui peut ne pas satisfaire un (type de) candidat.

Le Conseil Municipal donne son accord pour contractuali-

ser avec un architecte une mission de Maîtrise d'œuvre et réaliser les travaux indiqués. Le complément de crédits sera porté au budget du Pôle Médical.

### \* Contentieux MAGOAROU / PLU :

Monsieur NICOLAS informe l'assemblée qu'un contentieux a été intenté par Madame Marie MAGOAROU contre le PLU arrêté. Madame le Maire observe que cet unique contentieux est géré par LTC et se félicite que les services de l'État n'aient fait que peu de remarques sur le projet de PLU.

### \* Conseil Municipal des jeunes :

Madame ROBIN-DIOT rappelle l'élection des 9 membres du Conseil Municipal des Jeunes et communique leurs noms : Anaïg TRAMEL, Arthus PERON, Kaélan AUBOURG, Baptiste LE FESSON, Manon SALIOU, Nawal KEBDANI, Thomas PIERES, Tilio PERU, Timothée HENRY.

Enfin, elle indique qu'une prochaine réunion du CMJ est prévue le 24 mars 2018, avec, à l'ordre du jour, l'adoption d'un règlement intérieur, notamment.

### \* Travaux de la RD11 :

Madame le Maire fait état de l'absence de possibilité pour la maison GADBOIS de trouver un stationnement privé et relève que, dans le même temps le stationnement public est utilisé durablement par un riverain qui a des possibilités de stationnement à son domicile, ce qui paraît regrettable. Suit un échange au cours duquel il est rappelé qu'une piste cyclable reste à réaliser, et qu'elle facilitera l'accès aux stationnements. En outre, au cours de l'échange, il est rappelé que l'accès au chemin du moulin de Keranroux (maison GADBOIS) améliore très sensiblement la sécurité de cette portion de la RD11.

## PLOUBEZRIENS DU MONDE



Cette nouvelle rubrique du Kelou est ouverte aux Ploubezriens et Ploubezriennes établis dans le monde. Leur témoignage permettra de donner une dimension internationale au Kelou et leurs bons conseils et tuyaux donneront peut-être des ailes (ou des rames) aux habitants (jeunes et moins jeunes) de la commune. Merci d'adresser votre article et quelques photos à [jegou.louis@orange.fr](mailto:jegou.louis@orange.fr)



## AGENDA 2018

### MAI

Samedi 26 : de 9h à 12 h, portes ouvertes de l'école maternelle  
Samedi 26 : Loto, (Association PLOUBZ'ANIM)  
Samedi 26 et dimanche 27 : Pardon de Kerauzern, concours de boules au boulodrome (Amicale des Boulistes de Ploubezre)

### JUIN

Samedi 2 : Nuit des Oscars (Le rêve d'Emmy)  
Samedi 9 à 20h30 à Kerfons musique baroque des XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles.  
Weekend du 9 et 10 juin : Fêtes patronales  
Jeudi 14 : Concours de belote (Club des Genêts d'Or)  
Samedi 16 et dimanche 17 : Exposition + portes ouvertes de l'Association La Ruche Artistique (Salle André Paugam)  
Vendredi 22 : Théâtre représentation à 18h30 (La Ruche Artistique)  
Samedi 23 : 25<sup>ème</sup> édition Pierre Le Bigaut  
Dimanche 24 : Kermesse de l'Amicale Laïque (Ecole)  
Vendredi 29 Samedi 30 juin Dimanche 1<sup>er</sup> juillet : Week-End consacré à la viole de gambe de la « Ruche Artistique »

### JUILLET

Samedi 14 : Concours de boules aux points, (Association PLOUBZ'ANIM)

Vendredi 20 juillet à 21h Kerfons, (le temps d'un soir, l'ambiance d'un salon londonien au XVIII<sup>ème</sup> siècle).

Lundi 30 : Festival Sabor Hispno-Americano (carec)  
11h00 - 18h30 : Stages de danse. Valérie ONNIS et Daniel DARIUS  
21h00 - 01h30 : Bal Tango (entrée payante 10 € ou PASS4\*)  
Mardi 31: Festival Sabor Hispno-Americano (carec) 20h30 - 01h30

### AOÛT

Mardi 14 : fest-noz à l'ancienne chapelle de Kerfons, (les amis de Kerfons)  
Mercredi 15 : Vide grenier des chasseurs

### SEPTEMBRE

Samedi 8 : Forum des associations de 9h 30 à 12h30  
Dimanche 9 : Vide Grenier (Association PLOUBZ'ANIM)  
Dimanche 9 : COURIR POUR LA VIE COURIR POUR CURIE  
Samedi 15 et dimanche 16 septembre (Journées du patrimoine, concert à Kerfons, avec Raoul Le Chenadec  
Samedi 29 : Repas des Anciens

Le Quéré Arnaud  
**COUVERTURE**

Ardoise  
Étanchéité  
Zinguerie  
Neuf & Rénovation

06 21 81 45 99

## PHARMACIE DE PLOUBEZRE

Laurent BERNARD-GRIFFITHS

**PHARMAD**  
le matériel médical de votre pharmacien

PLOUBEZRE / 02 96 47 15 31

Parc Izellan - 2, rue Pierre-Yvon Trémel

22300 Ploubezre

**Tél. 02 96 47 15 31**

Fax : 02 96 47 11 80

**ANNE TAXI**

ANNE-TAXI.COM

PLOUBEZRE/LANNION/PERROS  
GUIREC

**TAXI**

06.07.49.73.32

agence

**NAT'IMMO**

ACHAT - VENTE - LOCATION

**Valérie Le BRICQUER 06 20 09 34 04**

4bis, rue Paul Salaun - 22300 PLOUBEZRE

Tél.: 02 96 14 20 52

73, rue de la Gare - 22420 PLOUARET

Tél.: 02 96 35 75 24

eurl-nat-immo@orange.fr - www.nat-immo.com

# Infos pratiques / Titourou pleustrek

## Mairie

### Horaires d'ouverture :

- Lundi et samedi : de 9h à 12h
- Mardi, mercredi, jeudi, et vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

**Téléphone :** 02 96 47 15 51

**Courriel :** [mairie@ploubezre.fr](mailto:mairie@ploubezre.fr)

**Site internet :** [www.ploubezre.fr](http://www.ploubezre.fr)

## Permanence des élus (sur rendez-vous) :

### Maire : Brigitte GOURHANT

- Mercredi et samedi de 10h à 12h



### 1<sup>er</sup> Adjoint : Gildas NICOLAS, chargé de l'Urbanisme et de l'Habitat, des Equipements structurants

- Mardi de 17h à 18h et le samedi de 10h30 à 12h



### 2<sup>ème</sup> Adjoint : Armèle ROBIN-DIOT, chargée de la Petite enfance, des Affaires scolaires et Péricolaires

- Sur rendez-vous les lundis et mercredis



### 3<sup>ème</sup> Adjoint : Françoise ALLAIN, chargée des Personnes Agées, de la Solidarité et des Affaires Sociales

- Sur rendez-vous



### 4<sup>ème</sup> Adjoint : Marie Pierre LE CARLUER, chargée des Finances

- Vendredi de 9h30 à 10h30



### 5<sup>ème</sup> Adjoint : Frédéric LE FOLL, chargé de l'Agriculture, des Travaux, de la Voirie, du Cadre de Vie

- Mardi de 10h à 11h30



### 6<sup>ème</sup> Adjoint : François VANGHENT, chargé de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durable

- Vendredi à partir de 16h



### Conseiller Municipal Délégué : David BLANCHARD, chargé de la Culture, de la Vie Associative

- Jeudi de 17h à 18h



### Conseiller Municipal Délégué : Louis JEGOU, chargée du Tourisme, de la Communication et de l'Information

- Mercredi de 17h à 18h



## Services médicaux

### Pôle Médical et Para-Médical : 2, rue François Tanguy-Prigent

#### Médecin Généraliste :

Docteur Alain CLECH : 02 96 47 14 15

#### Chirurgien-Dentiste :

Docteur Eric ESNAULT : 02 96 54 74 13

#### Cabinet Infirmier : 02 96 37 79 40

Christelle GUIGNARD

Anita LE BRAS

Sylvain LE NER

#### Masseurs Kinésithérapeutes : 02 96 47 14 44

Isabelle OLLIVIER

#### Podologue :

Nadège BLIGNE-JORET : 02 96 37 53 76

#### Médecin Généraliste : Docteur Olivier CAULAN

7, Rue Paul Salaun - Tél : 02 96 47 13 66

#### Chirurgiens-Dentistes : Docteur Ofelia VLAD

Docteur Andrei GROZA

4, Place de la Poste - Tél : 02 96 47 12 03

#### Pharmacie : Laurent BERNARD-GRIFFITHS

2, rue Pierre-Yvon Tremel - Parc Izellan - Tél : 02 96 47 15 31

## Poste

### Horaires d'ouverture :

Tous les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 14H15 à 17H15 et le samedi de 9h00 à 12h00

### Horaires de levée du courrier :

Du lundi au vendredi 15h45

Le samedi à 10h45

Contact au 02 96 47 14 49

## Déchèterie

### La déchèterie du Creyo, ouverte à tous, horaires d'hiver :

Les lundi, mercredi et samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Les horaires des 10 autres Eco-relais ou déchèteries de la communauté d'agglomération, eux aussi ouverts à tous, sont à votre disposition à la mairie.

### Date des encombrants :

Le retrait des encombrants se fait sur inscription. Contacter : LTC au : 080022300

## Services d'urgence

SAMU : 15

Pompiers : 18

Police : 17

Gendarmerie nationale : PLESTIN LES GREVES - 02 96 35 62 18

(lundi, mercredi, vendredi, dimanche et fériés)

PLOUARET - 02 96 38 90 17

(mardi, jeudi, samedi)

Centre hospitalier : 02 96 05 71 11

Polyclinique du Trégor : 02 96 46 65 65

## Écoles

École maternelle : 02 96 47 13 01

École élémentaire : 02 96 47 13 02

# LA TURQUOISE

POULBEZRE

Du Mardi au Samedi : 12h - 14h et 18h - 22h  
Le Dimanche : 18h - 22h

**02 96 91 52 16**

# Fabie Pizza

Tél. 07 86 22 83 96

	MARCHÉS	SOIRÉES
LUNDI		L'île Grande Camping L'Abri Côtier (F&A)
MARDI	Trébeurden (F&A)	Grâces - Mairie
MERCREDI	Locquffret	Plouezec Bodou Bar «La Source»
JEUDI		Rospes - Mairie
VENDREDI	Guingamp	Plouezec - Mairie
SAMEDI	Perennan	Landrelec Camping Municipal (F&A)
DIMANCHE	Plestin-Les-Grèves	Bégard Camping du Douant

# Phil TAXI

VOYAGER FACILE

www.phil-taxi.fr  
contact@phil-taxi.fr

# 06 68 510 240

- TOUTES DESTINATIONS
- CONVENTIONNÉ SÉCURITÉ SOCIALE
- TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES
- TPMR
- TOURISME
- SORTIES

# FERRET JIMMY

Peinture, Décoration, Ravalement  
Démoussage de toiture  
Revetements sols et murs

Rte de Kernabat 22300 Ploubezre  
TEL: 02.96.47.17.79  
06.62.89.78.87

# BRIAND

Combustible

02 96 48 10 41

## LANNION

fioul maxifioul

- FIOUL - GAZOLE
- BUTANE - PROPANE
- BOIS - CHARBON
- ENTRETIEN - RAMONAGE

PLESTIN-LES-GRÈVES . PLOUBEZRE  
PLOUNÉRIN . TONQUÉDEC

# Jean-Hervé CARN

Plâtrerie  
Cloisons-sèches - Isolation  
Faux plafonds

Route de Morlaix - Trédrez  
22300 LANNION  
Tél. 02 96 35 77 04 - Fax 02 96 35 74 96  
carnjeanhervé@wanadoo.fr

# Le Couillard CONSTRUCTIONS

Avenue Parc Nevez  
22300 LANNION  
Tél. 02 96 46 64 80  
Fax 02 96 46 48 46

Entreprises et particuliers  
ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BÂTIMENT  
ENTREPRISE DE GROS OEUVRE  
CONSTRUCTION AGRICOLE

# Aurélien Couverture

Couverture - Zinguerie  
Neuf & Rénovation

Aurélien Padé / Kerbrézant - 22300 PLOUBEZRE  
Tél. 02 96 37 66 68

# COUVERTURE - ZINGUERIE

## D. LE ROUX

Neuf et Rénovation

**POUBEZRE 02 96 47 18 13**

# A2M THERMIE

Plomberie  
Chauffage  
Électricité  
Salle de bains  
Clés en main

02 96 38 96 98

RGE

David MESTRIC - Laurent MICHEL  
LE VIEUX-MARCHÉ, rue Lannion/Plouaret  
PLOUNÉVEZ-MOËDEC, ZA Brg Ar C hie  
a2mthermie@gmail.com

# TRÉGOR TAXIS

11 véhicules

Gares - Aéroports - Toutes distances  
Mise en route du compteur à la prise en charge

Lannion - Ploubezre - Trévor - Plouaret - Plestin

**06 07 09 51 59**

# TRÉGOR DÉPANNAGE

Yannick Stéphan

Electricité  
Plomberie  
Serrurerie

Interventions rapides

06 . 63 . 36 . 23 . 85  
yannick@tregordepannage.com

Traou Ar Wash - 22300 Ploubezre  
www.tregordepannage.com

# Actif HAMON TAXI

06.12.73.10.06

Transport médical assis  
Commune de stationnement  
Ploubezre

# Aqua gym Bien-être

OUVERT TOUTE L'ANNÉE

Cours de 1 heure

sur RÉSERVATION  
par téléphone au  
06 15 84 75 51

- Etirements
- Renforcement musculaire
- Travail Postural
- Relaxation

10€ la séance

Piscine à 33°C

2 rue François Tanpuy-Prigent 22300 PLOUBEZRE

# J. Marc Le COULS

Electricité générale  
Plomberie  
Chauffage  
Dépannage

Kerviziou 22300 Ploubezre **06 70 10 38 85**

# TS Élec

Electricité générale

Alarmes - Portail Électrique  
Cablage Électromagnétique

Stéphane TURLUCHE  
Artisan Électricien  
Kernabat - 22300 PLOUBEZRE  
Neuf - Rénovation - Dépannage

**06 79 82 00 03**  
tselec22@orange.fr

Nous remercions nos annonceurs pour leur soutien